Mardi, 24 avril 1849. 1re année. — N° 40.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris	24 fr.	12 fr.	6 fr.
Seine	28 »	14 »	7 »
Départements . . .	32 »	16 »	8 »
Étranger	40 »	20 »	10 »

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.	
Une à neuf fois dans un mois, la ligne . .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois	» — 50
Réclames	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(*Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.*)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 23 AVRIL 1849.

Nous avons dit que les hommes d'argent périront par une question d'argent. Le secret des gros banquiers vient, comme on le sait, d'être trahi à la tribune. On a appris que les banquiers étaient près de profiter de la révolution de février pour porter le coup de grâce à tous les petits rentiers de l'Etat. Le plan de banqueroute proposé alors par MM. Fould, Delamarre et Compagnie aurait détruit l'existence d'une centaine de milliers d'individus au profit de quelques maisons puissantes de Paris. C'est toujours le même système, celui de sacrifier aux égoïstes spéculant sur les chances d'un moment les intérêts des laborieux travailleurs, car enfin la plupart des petits rentiers devaient leur pécule à un travail long et opiniâtre. Un coup de bourse de la part d'hommes qui prétendent protéger la propriété, appliqué à la politique, allait spolier les propriétaires de tout ce qu'ils possédaient. Fort heureusement les ennemis de la propriété, tels que MM. Ledru-Rollin et Albert, n'ont pas voulu comprendre les profonds calculs des Fould et des Delamarre convertis si subitement au terrorisme financier.

Les journaux réactionnaires voudraient étouffer cette scandaleuse affaire. Ils sentent bien l'influence qu'elle aura sur les prochaines élections. La *Presse* s'étonne que des hommes parlementaires comme MM. Ledru-Rollin, Fould et Marrast daignent descendre jusqu'à ces petits détails du passé. D'après le système de la *Presse*, les hommes qui ont géré les affaires ou les fonds d'autrui, ayant une fois quitté cette gérance, ne devraient plus en reparler. Ce serait là un système fort commode non seulement pour tous les ministres, mais pour tous les gérants des sociétés en commandites passées et futures, voire même pour tous les industriels. Nous ferons observer à la *Presse* que la loi civile en France appelle les ministres des sociétés industrielles, c'est-à-dire les gérants, à rendre compte de leur gestion. Il est donc naturel que l'Assemblée nationale suive le même procédé à l'égard des gérants de la fortune publique. Quant au *Constitutionnel*, il s'enferme dans son système d'incrédulité : il ne veut pas croire à l'accusation, afin d'échapper aux difficultés insurmontables de la défense.

Des lettres arrivées aujourd'hui annoncent que les Hongrois, commandés par Dembinski, se trouvent devant les murs de Vienne. Une de ces lettres assure même qu'ils ont pénétré dans les faubourgs de cette ville.

Le gouvernement autrichien s'est décidé à demander le secours de l'armée russe.

Le gouvernement a reçu une dépêche télégraphique qui confirme ces nouvelles.

D'après une lettre de Breslau, la nouvelle y est arrivée qu'un mouvement insurrectionnel a eu lieu dans les environs de Cracovie. Six cents hommes, sous les ordres du capitaine Idzikowski, seraient déjà armés, et le nombre des insurgés augmenterait de moment en moment.

On espérait que la retraite des Russes de la Transylvanie serait définitive. Les diplomates l'affirmaient au public, en en appelant aux circulaires de M. de Nesselrode. D'après ces circulaires, les Russes ne seraient entrés en Transylvanie que pour rétablir l'ordre ; et, comme il paraît que l'ordre n'y fut pas troublé après la réunion de la Transylvanie à la Hongrie, les Russes n'auraient aucun motif de se mêler des affaires du pays. Telle est l'opinion officielle des diplomates. Ceux qui connaissent la politique russe sont d'un avis contraire. L'empereur de Russie ne pourra, dans aucun cas, souffrir que son action armée soit neutralisée par un corps d'insurgés. Du reste, tout nous porte à croire qu'il doit exister des conventions secrètes entre les dynasties de Russie, d'Autriche et de Prusse, par lesquelles on s'est promis des secours mutuels. Il est donc sûr que, dans le cas où la maison de Habsbourg serait sérieusement menacée à Vienne, la Russie ferait ses efforts pour l'appuyer. Elle est déjà intervenue dans les affaires hongroises ; elle continuera d'y intervenir. Ce ne sera peut-être pas par la Transylvanie, où le terrain offre de grandes difficultés pour l'action d'une armée russe, et où le général Bem a pris des mesures pour empêcher l'invasion du côté de la Valachie, que les Russes viendront au secours de l'Autriche. La Galicie leur offre un chemin plus court et qui les éloigne moins de leur base d'opération. On doit donc, d'un jour à l'autre, s'attendre à recevoir la nouvelle de leur entrée en Galicie.

On nous assure que la République a été proclamée à Livourne, et que les habitants de cette ville sont résolus à marcher sur Florence pour arrêter la contre-révolution.

Nous n'avons rien reçu qui nous autorise à donner ces nouvelles comme définitives. Cependant dotre dernière correspondance faisait prévoir un mouvement.

Nous lisons dans une lettre de Marseille du 19 avril :

Ici, tout se prépare pour l'expédition de Civita-Vecchia ; hier, on a embarqué tout le matériel. On assure qu'aujourd'hui les troupes iront à bord, et que l'expédition pourra mettre à la voile le 21 courant, c'est-à-dire après-demain.

Le bateau-poste d'Italie vient d'arriver. Voici les nouvelles que j'ai reçues : A Rome régnait la plus grande tranquillité ; on disait que les Napolitains avaient pris Noto et Syracuse. Rien de nouveau sur Catane. A Livourne, il y avait la plus grande agitation, et les habitants paraissent bien décidés à se défendre. A Gênes, la tranquillité de la mort et le silence des tombeaux.

LA RACE SLAVE.

La révolution actuelle ne se passera certes pas sans bouleverser les Peuples slaves. Tous ils attendent d'elle leur salut. Opprimés, exploités, trompés, ils sentent que le moment est venu de secouer le joug, de devenir maîtres chez eux. Nous aurons donc plus tard l'occasion de parler de chacun d'eux, de les faire connaître, d'exposer leurs griefs, de les aider à revendiquer leurs droits sacrés.

En ce moment nous nous contenterons de produire les principaux traits qui les caractérisent et qui les distinguent des peuples des deux autres principales races européennes, de la race romane et de la race germaine.

La race slave occupe en Europe une étendue qui est plus grande que celle des deux autres races ; elle dépasse en population la race romane et la race germaine considérées séparément. Sous le rapport physique, sa population est plus forte, elle endure mieux les peines de la vie que la population des deux autres. Mais elle leur est inférieure en fait de richesses matérielles et au point de vue de la civilisation du vieux monde, dont les deux autres races ont déjà atteint la dernière limite.

Les race romane et germaine ont plus d'argent, plus de capitaux, plus d'industrie que la race slave ; mais elles ont aussi plus de besoins, plus de plaisirs factices à satisfaire. Celles-là, déjà vieillies, s'attachent passionnément à leurs richesses et elles s'efforcent de les augmenter, elles ne cachent pas même dans leurs efforts tous les défauts de l'âge décrépit : celle-ci légère, insouciante comme le jeune âge, s'écrie à la vue de tout ce qui est richesse, industrie, commerce : *Vanité! vanité!* Et maintenant que la tourmente politique et sociale met partout du désordre et va jeter peut-être de la confusion dans les fortunes, dans les capitaux, dans les industries, maintenant, au coucher de l'ancien monde, et au milieu de l'orage qui doit précéder la nouvelle aurore, cette infériorité de la race slave, cette indifférence pour tout ce qui constitue la richesse est peut-être pour elle un avantage réel.

Quand viendra le moment où les deux autres races auront éprouvé des embarras industriels et commerciaux, quand elles auront été dérangées dans leurs plaisirs, quand les bourgeois et les marchands allemands auront fermé leurs barraques et leurs boutiques, quand surtout l'Angleterre aura déclaré sa banqueroute, la race slave pourra alors être spectatrice tranquille de la chûte du monde de Mammon.

Dans la ruine actuelle de l'ancienne civilisation, le monde slave pourra peut-être se féliciter de n'avoir pas été trop ébloui des lumières, trop attaché aux institutions, trop identifié avec les mœurs d'un monde qui, sous les yeux de tous, commence à tomber en ruine. Ce dernier fait paraît probable. L'introduction du nouvel ordre social sera certainement pour la race slave une tâche plus facile que pour les races romane et germaine. Plus l'ancien ordre social est chez elles consolidé et organisé et plus grandes en seront les ruines, plus il leur deviendra difficile de se tirer de dessous leurs décombres et de déblayer le terrain qui devra recevoir les fondements du nouvel édifice.

Nous ne voudrions pas être mal compris. La supériorité des races romane et germaine sur la race slave sous le rapport des richesses et de la civilisation, nous paraît, avons-nous dit, avantageuse à cette dernière. En soutenant cette thèse, nous sommes bien loin de soutenir un paradoxe. Nous ne prêchons pas aux peuples de la race slave l'horreur des richesses et du progrès dans les mœurs, dans les institutions, dans les lettres et les sciences. Tout ce que nous avons voulu dire, c'est que les peuples slaves sont peut-être plus heureux que les deux autres races dans ce temps de transfiguration sociale, parce que l'industrie, le commerce, la richesse *ne sont pas chez eux*, comme cela se pratique dans d'autres races, *le but principal de la vie*. Tout ce que nous avons voulu dire encore, c'est que la civilisation européenne, qui fait l'orgueil des deux autres races, doit nécessairement contenir le germe de sa destruction, doit être bien viciée, puisqu'elle se brise, se décompose visiblement, et que, par conséquent, il est sans doute heureux pour les peuples slaves *de n'avoir pas voué à la civilisation européenne un culte passionné, de n'en avoir pas fait une condition de leur grandeur*. Cultiver ses facultés intellectuelles, augmenter ses richesses, c'est certainement le devoir de chaque société politique, de chaque nation, et la race slave ne pourrait pas le négliger ; mais elle veut qu'outre ce devoir, il lui en reste encore un autre à remplir : elle ne doit pas arrêter la marche qui la conduit directement au but de l'humanité ; elle ne doit pas cesser de parcourir la carrière dans laquelle elle a dépassé les deux autres races en arborant le drapeau de la véritable fraternité de race, de la véritable liberté des peuples de même origine, de la véritable existence nationale basée sur la liberté de chaque peuple individuellement.

Mais, qu'en résultat définitif, la révolution actuelle soit un avantage ou un embarras de plus pour les races romane et germaine d'être plus riches et plus civilisées, toujours est-il qu'il leur manque un don précieux, une qualité inappréciable dont la providence a doté la race slave.

Les Peuples slaves sympathisent entre eux, sentiment que n'éprouvent pas les peuples romans et germains pour leurs races respectives. Ceux-là se souviennent de leur origine commune, ceux-ci se considèrent comme des sociétés politiques étrangères les unes aux autres. Les premiers sont par conséquent plus faits pour atteindre le grand but du christianisme et de l'humanité : *l'unité du genre humain*. La révolution actuelle n'aura pas encore pour résultat immédiat l'*unité de toutes les nations*. Ce ne serait pas un progrès, mais plutôt une course prématurée, violente et contraire à la nature.

Il faut que les nations s'entendent d'abord dans les grands groupes de leur race, avant de s'unir dans le genre humain. Or, pour s'unir dans leur race, les Peuples slaves sont plus disposés et plus préparés que les deux autres races. Les Allemands pourront encore bien longtemps discuter le sujet de leur unité allemande, mais ils n'ont ni le pressentiment ni l'idée de l'unité de la race germaine et de cet amour chrétien, fraternel et politique qui les unirait aux Peuples scandinaves, aux Hollandais, aux Anglais. Les Suédois, les Norvégiens, les Danois projettent à peine une ligue scandinave, mais l'idée d'une alliance fraternelle avec les Allemands, les Hollandais, les Anglais, leur est tout-à-fait étrangère. Les Anglais voudraient étendre leur domination sur la race germaine avec la même avidité qui leur a fait soumettre l'Irlande et les Indes : la politique française ressentait l'amour de race des Peuples romans, mais ce sentiment ne se trouvait pas et il ne se trouve pas encore au fond du cœur de ces Peuples.

Les peuples slaves seuls sont inspirés de cet amour;

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 24 AVRIL 1849.

LA PRINCESSE DE BABYLONE (1).

MÉMOIRES DE THÉRÈSE AMIRA ASMAR,

Fille de l'émir Abdallah.

Traduit de l'arabe sur la dernière édition de Londres.

CHAPITRE X.

DAMAS VU DU DÉSERT. — NOTRE ARRIVÉE DANS CETTE VILLE. — SCÈNE EXTRAORDINAIRE. — LA CITÉ. — UN BAIN TURC. — LES DAMES DE DAMAS. — AFFLICTIONS. — UN ACCIDENT. — PALAIS D'UN AGA. — UN GRAND DINER A DAMAS. — BOUTIQUES EN ORIENT. — UNE CATASTROPHE. — LES CHRÉTIENS DE DAMAS.

Les caravanes ne mettent pas ordinairement plus de quarante jours pour aller de Bagdad à Damas. Mais nous étions si nombreux, la caravane chariait une si grande quantité de marchandises, dont le chargement et le déchargement nous faisaient perdre un temps considérable, que nous étions en route depuis deux mois environ ; en quittant les collines qui environnent Palmyre au nord-ouest, nous nous engageâmes de nouveau dans une vaste plaine de sable, sans arbres, sans verdure, sans montagnes. Nous marchâmes encore du côté du nord-ouest ; nous aperçûmes bientôt à une grande distance de hautes montagnes dont les sommets majestueux semblaient s'élever à mesure que nous avancions.

Enfin, le cinquième ou le quatrième jour après notre départ de Tadmor, nous aperçûmes les minarets de Damas, dont les toits brillaient au bas des montagnes de l'Anti-Liban, dont les crêtes escarpées recevaient les premiers rayons du soleil levant, qui les enveloppaient d'un manteau de pourpre. Ces couleurs étaient si riches, si variées, qu'un homme qui n'a pas vu le soleil se lever sur ces montagnes ne peut s'en faire une idée. Nos cœurs battaient de joie et d'espérance. Un changement subit s'était opéré dans la caravane ; tous les regards étaient tournés du même côté, et contemplaient avec joie la ville qui se montrait au loin.

Il était midi lorsque nous arrivâmes à l'endroit où nôtre caravane devait faire la dernière halte, à une demi-lieue environ de la porte orientale de la ville. A notre gauche, du côté du sud, s'élevaient les collines d'Haouran, environnées de vallées, d'une verdure luxuriante, et dont les pentes fertiles ont reçu le nom de *grenier de Damas*. Rien n'est plus frappant que le contraste formé par les désert stériles que nous laissions derrière nous et la fertilité que nous avions sous les yeux.

Le cimetière des chrétiens se trouvait entre notre camp et la ville ; il s'étendait devant nous, au milieu d'une vaste pleine environnée de hautes montagnes de toutes formes, depuis la colline à la pente douce et couverte de fleurs, jusqu'aux rudes et sauvages pics de granite, couverts de neiges éternelles. La masse irrégulière et d'une éclatante blancheur qui, sous un soleil brûlant, sous un ciel sans nuages, éblouissait presque la vue, était embellie par les innombrables dômes et coupoles des mosquées, des églises et des couvents : de distance en distance, des minarets aux formes sveltes, d'une beauté parfaite, dominaient tout le reste et se dessinaient gracieusement sur le bas de l'anti-Liban situé à une assez grande distance.

La source du *Barrada*, rivière qui portait autrefois le nom d'Abana et de Pharphar, dont les six canaux contribuent si puissamment à la fertilité de ce pays si favorisé du ciel, se voyait à notre droite derrière la ville, et une épaisse rangée d'arbres marquait les ondulations de son cours. De chaque côté l'on apercevait des jardins, des vergers ou plutôt des forêts d'oliviers, de palmiers, de figuiers, d'abricotiers, de grenadiers, d'orangers qui couvraient cette vaste plaine.

De cet endroit, la rue appelée *Strait*, dont il est fait mention dans les Actes des Apôtres, se distingue très bien aux édifices publics qui bordent son cours, le château et le palais, le principal khan, la grande mosquée, qui était autrefois une eglise chrétienne sous l'invocation de saint Jean. Entre nous et la rue *Strait* se trouvait le quartier des Chrétiens, qu'on reconnaissait au clocher de son église et aux tourelles de ses couvents.

En arrivant à l'endroit où nous devions camper, nous trouvâmes un grand nombre d'amis et de parents qui avaient dressé tout près leurs tentes de différentes couleurs, et qui attendaient avec anxiété l'arrivée de la caravane. Quelle scène de tumulte et de confusion ! Question sur question, réponse sur réponse avec le plus tendre empressement ! Tout le monde parlait à la fois, l'enthousiasme et la joie régnaient dans tous les cœurs ; quelques-uns trouvant sains et saufs des amis sur le sort desquels ils avaient été longtemps inquiets ; d'autres éprouvaient une égale satisfaction en voyant que leurs marchandises n'étaient pas devenues la proie de la rapacité des Bédouins. A chaque instant on voyait arriver de nouveaux venus et la conversation devenait plus bruyante, plus animée. Tout le monde avait envie de parler, et personne ne pouvait se résoudre au silence.

Quant à nous, voyageurs, nous étions occupés à régler nos comptes avec les loueurs des chameaux qui nous avaient servis pendant le voyage. Ce travail une fois terminé, nous commencâmes à faire les préparatifs pour une grande *fête d'adieu*, dans laquelle les voyageurs et leurs amis se proposaient de célébrer leur heureuse réunion.

Je fus accueillie par un riche marchaud, de Damas, nommé el Hawaja Yusuf Hanhowri, pour lequel j'avais apporté des lettres de recommandation. Il avait conduit avec lui ses enfants et son frère ; après nous avoir offert ses services, il nous pria poliment de regarder sa maison comme notre seul domicile, jusqu'au moment où nous pourrions nous établir à Damas : nous acceptâmes sa proposition avec plaisir et reconnaissance.

Nous passâmes encore cette nuit dans nos tentes. Le lendemain matin, j'abandonnai le camp avec l'évêque, mon compagnon de voyage, la dame de Bossorah et sa famille, précédée par Yusuf Hanhowri, et je fis mon entrée dans *Sham el Sherifa* Damas le noble), *Ferdos el Arthee* (le paradis sur la terre). En arrivant à la porte orientale, à l'endroit où saint Paul fut, dit-on, descendu dans une corbeille, et échappa ainsi à la fureur des Juifs irrités, nous éprouvâmes de grandes difficultés. A Damas, comme dans les autres villes d'Orient, il n'est pas permis aux chrétiens d'entrer à cheval. Me trouvant très-indisposée, je montais la cavale que j'avais emmenée avec moi, et les gardes préposés à la porte ayant reconnu, je suppose, à notre costume, et surtout à celui de l'évêque, que nous étions chrétiens, nous refusèrent l'entrée, si je ne voulais descendre et aller à pied. Il s'éleva une grande dispute, car mon ami Yusuf Hanhowri, homme considéré et très-influent, lié avec le pacha, entra dans des transports d'indignation en voyant que des personnes qui étaient sous sa protection avaient à supporter une insulte. Ses remontrances et ses menaces furent sans effet, jusqu'à ce qu'un messager envoyé par Yusuf au commandant des troupes apportât la permission demandée, et je pus alors franchir tranquillement la porte.

Nous demeurâmes tous dans la maison d'Yusuf, jusqu'au jour où nous trouvâmes une habitation convenable ; et, pendant tout ce temps, il nous donna mille preuves de sa générosité, de sa franchise et de la bonté de son cœur.

Le lendemain de notre arrivée, la femme de mon hôte me proposa de l'accompagner au *hammam*, ou bain ; j'acceptai cette offre avec reconnaissance ; car, pour une personne qui, comme moi, avait été accoutumée, dès sa plus tendre enfance, à ce genre de luxe, au moins deux fois par semaine, deux mois de privation étaient bien longs et très pénibles ; nous étions dix, et nous emmenâmes dix esclaves. Ma compagne de voyage, de Bassorah, nous suivit avec sa fille.

Le bain où nous allâmes était un des plus magnifiques de la ville de Damas, si renommée pour ses bains publics. Les murs du salon étaient en marbre poli ; le plancher était aussi en marbre, incrusté de belles mosaïque, et brillant comme un miroir : le plafond était en forme de dôme, et couvert en verre de mille couleurs.

Il y avait aussi plusieurs autres chambres de bain dans l'établissement, mais celle que nous occupions était la plus vaste. En y entrant, nous trouvâmes deux cents femmes complètement nues, ne portant qu'un petit tablier de soie blanc avec des raies bigarrées, qui descendait jusqu'aux genoux. Quelques-unes étaient sur le point de se baigner ; quelques-unes fumaient leurs narghilés ; d'autres, couchées sur des divans, prenaient des rafraîchissements. Çà et là on voyait des groupes de femmes si belles, qu'un sculpteur n'en a jamais créé de pareilles avec son ciseau ; elles étaient engagées dans une conversation qui paraissait très gaie, à en juger par leurs éclats de rire.

La manière de prendre des bains est la même à Damas que celle adoptée dans les autres villes d'Orient. Autour des murailles du salon sont placés de distance en distance des robinets qui fournissent sans cesse de l'eau chaude et de l'eau froide. Sous chaque paire de robinets se trouve un bassin en marbre, monté sur un piédestal, d'une forme magnifique, d'un travail parfait, haut et large de deux pieds environ.

Le baigneur s'assied sur un petit tabouret en bois, ha d'environ un mètre, et les *Rhasalats*, ou femmes chargées des bains, commencent leurs opérations : une se tient en

(1) Voir les numéros des 27, 28, 30, 31 mars, 1er, 3, 5, 10, 11, 13, 14, 16, 21 22 et 23 avril.

et qu'on ne croie pas que ce soit la politique des autocrates qui ait éveillé chez eux cet amour. Les autocrates ne refusent pas certainement de tirer parti pour leur despotisme de cette sympathie qui est le sentiment le plus contraire au despotisme; ils s'efforcent, sans doute, de la diriger au profit de leurs vues. Mais il est bien probable qu'aujourd'hui déjà ils préféreraient que les peuples se haïssent. Il suffit de voir qui a le plus cordialement remercié le feld-maréchal Windischgraetz d'avoir dispersé le congrès de Prague.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'aucune force humaine ne saurait plus rompre l'alliance des Peuples slaves, car la source de leur amour est pur, car leur but est saint. C'est aussi pour cette raison que cet amour paraît illégal, faux et inconcevable aux despotisme de Saint-Pétersbourg et à la partie dépravée de l'Europe. Ce sentiment plairait à Nicolas si les Slaves avaient décrété un acte de soumission à ses ordres, et l'Europe applaudirait l'amour slave si elle était animée d'un sentiment pareil. La dynastie russe a trop complètement divorcé avec les sentiments du slavisme, les Peuples de deux autres races se sont trop isolés dans la construction de leur tour de Babel, pour que le premier et les autres puissent approuver et même concevoir cet amour de race.

En vain les Allemands vilipendaient-ils le congrès de Prague, disant que les Slaves ne pouvaient s'y comprendre réciproquement; en vain soutenaient-ils que le rapport des langues slaves est le même que celui de l'allemand avec le suédois ou l'anglais, car quiconque connaît tant soit peu les langues slaves et les langues germaines, verra facilement que, sous ce point de vue, les peuples slaves sont beaucoup moins divisés que les peuples germains. Et quand même il en serait ainsi, quand même il n'y aurait que les sentiments qui unissent les Slaves, leur amour réciproque, incompréhensible pour les Allemands, ne prouverait-it pas que les Slaves se sont plus qu'eux conformés à la volonté primitive du créateur et sont plus près qu'eux d'atteindre le but de l'humanité? Aussi, sentant son infériorité sous ce rapport, la docte nation a-t-elle épuisé contre les Slaves tout ce que la haine et la corruption civilisée ont pu imaginer.

Tout cela n'a cependant pas porté atteinte à la vérité. Le congrès de Prague démontrera toujours que les Slaves sont des soldats plus fidèles du Christ que les philosophes et les marchands allemands!

Pourquoi, demandera-t-on, *les peuples slaves sympathisent-ils entre eux? Pourquoi sont-ils, sous ce rapport, supérieurs aux peuples des deux autres races?*

L'histoire en main nous pouvons répondre à ces deux questions : *Parce qu'ils sont plus homogènes.*

Les Peuples de race romane ont subi l'influence d'éléments si hétérogènes que, par suite, le caractère de leur origine commune s'est effacé presque entièrement. Les Ibères, les Romains, les Wandales, les Goths, les Arabes ont en quelque sorte coopéré à la formation des Espagnols.

La nation française est un produit des Gaulois, des Romains, des Normands, des Francs. Et combien de peuples ne se sont pas fondus ensemble, depuis les Etrusques, les Volsques et les Samnites, depuis les Normands jusqu'à cette foule de peuples qu'on a nommés peuples barbares, avant que de cette fournaise sortit enfin la nation italienne!

Et les Allemands, ce peuple le plus homogène de la race germaine, combien de fois n'ont-ils pas dû se transformer, s'il est vrai que leur langue n'a commencé à se fixer que depuis mille ans. Et les Peuples scandinaves, chez lesquels il n'y a pas de traces d'élément romain et celtique, à quelle distance n'ont-ils pas dû s'éloigner du peuple anglais, de ce mélange de l'Anglais, du Celte, du Latin, du Normand et du Saxon.

Les Peuples slaves n'ont pas subi une transformation pareille. Une seule nation s'est fractionnée peut-être avant l'époque historique, mais ses fragments ont conservé intact le type de leur origine commune. Jamais la rouille étrangère ne les a atteints. Les plus terribles révolutions du monde n'ont pas changé leur nature primitive. Une partie de la race slave n'a pu, il est vrai, empêcher les Peuples des autres races de l'absorber, elle n'a pu surtout empêcher les Allemands de lui enlever de nombreuses populations; mais au lieu de former, par ce mélange, un nouveau Peuple, ces populations préférèrent plutôt s'anéantir. Les Romains avaient été les dominateurs, les Goths les envahisseurs de la Pannonie et des pays méridionaux de la race slave; les Hongrois héritèrent de cette domination, et ni les uns, ni les autres n'ont pu dénaturer les populations slaves de ces pays. Les Serbes, les Bulgares, les Bosniaques sont restés intacts sous le glaive de l'islamisme.

Les Lesghis et les Tchekhtchènes, guerriers du Caucase ont pu vaincre les Slaves occidentaux, donner même le commencement à deux nouveaux Etats, à la Pologne et à la Tchechkie; malgré cela, les Polonais et les Tchekhs n'ont pas cessé d'être slaves. Les Warègues disparurent dans la masse des Slaves septentrionaux. En un mot, les Peuples slaves n'ont pas pu toujours résister à une absorption partielle par d'autres races; mais ceux qui ont évité leur destruction ont sauvegardé la pureté de leur race si soigneusement, qu'il a été impossible à leurs envahisseurs de former un seul *peuple bâtard*.

Quelle est la propriété, quelle est la force qui a rendu possible à la race slave la conservation de son homogénéité? A quelles circonstances favorables la doit-elle?

Le même caractère qui la distingue maintenant est probablement la cause de sa durée générique ; *elle supportait avec patience un long et cruel esclavage, mais elle n'oubliait jamais son origine*. En réfléchissant sur sa faible résistance à ses envahisseurs et à l'énormité de ses pertes territoriales, on est porté à croire qu'elle s'est toujours laissé guider par un sentiment d'amour du genre humain, même envers ses ennemis. Repoussée continuellement par d'autres races des bords de la mer pour des raisons de commerce et de richesse, elle semblait presque leur dire : envahissez, prenez, enrichissez-vous, nous vous pardonnons, puisque vous ne savez pas ce que vous faites ! Cette patience innée, cette douceur chrétienne au milieu de peuples plus entreprenants l'a douée d'une grande souplesse et d'une véritable qualité que les deux autres races commenceront peut-être à apprécier maintenant que les sentiments de justice s'éveillent chez elles d'une manière si éclatante. Elle a souffert pour sa vie future. Espérons que cette vie commencera enfin pour elle.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* ne contient pas aujourd'hui de partie officielle.

Séance de l'Assemblée.

LOI SUR L'INDEMNITÉ COLONIALE.

L'Assemblée a ouvert aujourd'hui la question de l'indemnité coloniale, question qui touche de trop près à celle de l'affranchissement des Peuples pour que la *Tribune* ne considère pas comme un devoir de la traiter dans ses détails.

La question de l'indemnité à accorder non pas uniquement aux colons dépossédés par l'abolition de l'esclavage, mais aux colonies, n'est pas une question de pur droit, de propriété; c'est une question complexe, question de loyauté et de garantie.

Cette question se présente sous un triple aspect :

La France doit-elle indemniser?

La France peut-elle indemniser?

L'indemnité est-elle indispensable aux colonies et ont-elles le droit d'y participer?

Tels sont les trois points que nous examinerons très brièvement.

La France, à une autre époque, a décrété, organisé et favorisé la traite des noirs et l'esclavage; elle a fondé ses colonies sur cette base, sur ce détestable pivot.

Nul doute qu'elle ne soit responsable de la société coloniale ainsi faite; après l'avoir fait vivre par l'esclavage, elle est tenue de la soutenir dans la carrière de liberté qu'elle lui a enfin ouverte.

Cette considération est dominante, elle contient mais dépasse le point de vue de l'intérêt privé du droit des anciens maîtres au remboursement de l'argent qu'ils ont payé.

S'il s'agissait uniquement de droit privé, la question s'agiterait devant les tribunaux. Ce n'est point la thèse que nous soutiendrons; nous ne saurions admettre que l'homme possédé par l'homme puisse servir de fondement à aucun droit, une fois cette possession brisée.

Les rapports légaux résultant de l'esclavage cessent d'avoir effet par son abolition, qui n'est qu'un retour au droit. Mais le fait de l'esclavage colonial peut donner lieu à la responsabilité du gouvernement métropolitain qui l'a établi et qui a été conduit à l'abolir.

Ici le droit des anciens maîtres se lie intimement à l'existence même de la société transformée; il y puise sa force et sa moralité.

L'indemnité qui doit profiter tout à la fois aux colons dépossédés et à la société coloniale toute entière, est une mesure éminemment bonne: elle est à l'abri de toute controverse irritante. Il ne s'agit plus que de faciliter la transformation sociale, de remplacer des capitaux-hommes en numéraire et en crédit, et de rétablir aux colonies le capital qui leur manque. En un mot, la France doit indemniser en vue de la libération des propriétés et de l'extension du travail.

Mais la France, en présence de ces embarras financiers, peut-elle indemniser les colons?

Cette question se laisse résoudre par le long délai et le mode de paiement adopté dans le projet soumis à l'Assemblée nationale, et que nos lecteurs trouveront dans le compte-rendu de la séance d'aujourd'hui. En effet, ce n'est qu'à partir de trois ans que la rente de six millions, proposée comme indemnité coloniale, deviendra exigible. Il n'y a de paiement immédiat que la somme de six millions en espèces, et la pénurie de ce trésor, qui a de quoi payer les vieux pairs parjures et l'expédition en faveur de Radetzki en Italie, n'est point telle, qu'un pareil secours, qui reviendra au commerce et à l'industrie de la France, puisse augmenter la crise financière.

D'ailleurs, il est incontestable que l'Assemblée devait tenir à honneur de voter, ne fût-ce que cette loi, avant de se séparer; car si le pays a le droit de lui reprocher sa conduite envers d'autres Peuples, il ne faut pas du moins qu'il laisse planer un doute sur sa sollicitude à l'égard de tous les points du territoire français, si éloignés qu'ils soient de la métropole.

L'indemnité est une vieille promesse de toutes les assemblées qui se sont occupées de l'abolition de l'esclavage. On connaît à cet égard le grand précédent de l'Angleterre; quant au gouvernement provisoire, en décrétant l'émancipation des noirs, il a formellement reconnu le principe de l'indemnité, mais c'est à cette Assemblée qui, dans la Constitution, a inscrit l'assimilation du territoire colonial à celui du continent, qu'il appartenait de solder la vieille dette de l'esclavage définitivement aboli, et de sanctionner par là le grand acte de justice et d'humanité. Toutefois il s'agissait de ne pas oublier que l'indemnité devait profiter aux colonies et non exclusivement aux colons dépossédés; que la République, par son décret de l'abolition de l'esclavage, avait pour but le bien-être égal de tous ses citoyens,

L'indemnité accordée par la République étant avant tout destinée à assurer à l'avenir la prospérité des colonies, il était juste que tous les colons, sans distinction de couleur, y participassent également, les blancs, en retrouvant une partie de leurs capitaux dépensés pour l'achat des esclave les noirs, en puisant dans les banques d'escompte un crédit qui leur permît d'assurer leur indépendance par le travail.

Un versement de fonds, réparti de cette manière, était indispensable, si on voulait sauver les colonies qui s'épuisaient de jour en jour faute de numéraire, faute de capitaux et surtout faute de crédit. Déjà écrasées par la concurrence du sucre de betterave, condamnées par leur passé et par les lois qui les régissent encore à ne produire que du sucre, obérées envers les négociants français, les colonies ne pouvaient se régénérer que par une liquidation générale. Aussi la République n'avait-elle qu'une voie devant elle; c'était d'aider ses possessions maritimes à se transformer par le capital non exigible, mais pourtant réel et disponible de l'indemnité, de faire servir cette indemnité à fonder le crédit colonial, afin qu'elle fût tout à la fois un gage pour les colons, pour leurs créanciers, pour les travailleurs et la garantie du travail.

C'est aussi dans ce sens que les honorables représentants des colonies, que nous retrouvons toujours à leur poste, dès qu'il s'agit de défendre les principes sacrés de l'humanité, ont pris la parole et sont parvenus à faire fixer l'indemnité en une rente de six millions à 5 0|0, et en une autre somme de six millions payable en numéraire trente jours après la promulgation de la loi. Une partie de cette dernière somme devra servir à former un comptoir d'escompte dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de l'île de la Réunion.

L'Assemblée a passé ensuite à la discussion d'un projet relatif à l'exécution de la loi de 1810 dans le bassin houiller de la Loire. L'urgence a été adoptée, et la proposition renvoyée à l'examen des bureaux.

A la suite de cette discussion sont venus trois projets de loi : l'un relatif à l'organisation de la force publique, l'autre à la condition d'avancement dans les administrations, le troisième à la responsabilité du président de la République. La priorité a été accordée au projet de loi sur l'organisation de la force publique.

L'Assemblée a renvoyé à jeudi la discussion du budget de la marine et a terminé la séance par l'adoption d'un crédit de 500,000 fr., destinés à défrayer les premières dépenses que l'invasion du choléra asiatique pourrait occasionner.

Nous lisons dans le journal des *Débats* :

Le ministère n'a pas la majorité dans l'Assemblée nationale; **il est en lutte presque ouverte avec elle, et nous sommes persuadés que les derniers jours de cette lutte ne seront pas les moins difficiles et les moins laborieux. Chose étrange ! ce qui perdait tout autre ministère est ce qui fait la force de celui ci. Il est fort parce qu'il n'a pas les sympathies de l'Assemblée et qu'il a les sympathies du pays. Sa force est toute extérieure, *elle lui vient du dehors*, de l'adhésion publique, *de l'élection du 10 décembre* DONT IL REPRÉSENTE L'ESPRIT ET LES SENTIMENTS, toutes choses étrangères à l'Assemblée actuelle. Ce spectacle d'un ministère dont la force n'est pas dans l'Assemblée est instructif, parce qu'il apprend que l'effet de l'opinion publique est plus puissant que l'effet des combinaisons légales. Mais tout instructif qu'il est, *il serait dangereux s'il durait longtemps*, et IL FAUT UNE ASSEMBLÉE QUI SE TROUVE D'ACCORD AVEC LE MINISTÈRE.**

N'en déplaise au *Journal des Débats*, le ministère ne représente pas l'*esprit et les sentiments* de l'élection du 10 décembre.

En élisant pour président de la République Louis-Napoléon Bonaparte, la France disait clairement, pour tous ceux qui voulaient entendre, que désormais elle voulait rompre avec le passé, c'est-à-dire proscrire des avenues du pouvoir les hommes de la légitimité, de l'orléanisme, ceux du *National*, et quelques-uns du 24 février qui avaient failli à leur mission.

Le 10 décembre, la France voulait inaugurer une nouvelle politique, une politique ne favorisant que les projets et les hommes honnêtes.

Trois choses étaient surtout réclamées par la France :

L'expulsion du pouvoir des corrompus de tous les régimes ;

La revendication de l'honneur national;

L'extinction du panpérisme.

Pour dire avec le *Journal des Débats* que le ministère *représente l'esprit et les sentiments du dix décembre*, il faudrait commencer par démontrer que ce ministère a donné satisfaction aux justes exigences de la France.

Or, il n'en est rien.

Les corrompus de tous les régimes, c'est-à-dire les hommes à conscience vénale vendus ou à vendre à tous les pouvoirs, ont été maintenus dans leurs fonctions, et ceux qui les avaient perdues y ont été réintégrés avec force excuses.

On a fait tout aussi bon marché de l'honneur national que par le passé. Les traités de 1815 ont été déclarés choses saintes, et si on intervient chez un Peuple c'est avec l'arrière-pensée d'encourager la réaction romaine.

Pour ce qui est de l'extinction du paupérisme, c'est lettre morte pour le ministère; lui et les siens se sont bornés à nier les misères publiques et à appeler factieux ceux qui demandaient du pain.

Ce n'est donc pas l'esprit du 10 décembre qui anime les conseils des ministres: c'est l'esprit orléaniste, c'est-à-dire l'égoïsme des parvenus, le pire esprit parmi les hommes.

Si les élections donnaient la majorité au ministère, ce serait un grand malheur pour la France, car ce ne pourrait être que le résultat d'une aberration des électeurs. Tôt ou tard le pays, revenu de la surprise qui lui aurait été faite, tomberait dans de nouvelles agitations.

Soutenir le contraire, c'est affirmer que la France n'a pas adhéré à la Révolution de Février, c'est prétendre que notre pays veut supprimer cette révolution et rétrograder jusqu'à la veille de ce grand jour. Or, si on se rappelle l'élan avec lequel cette révolution a été opérée, l'enthousiasme avec lequel les populations des départements en ont reçu la nouvelle, on est forcé de reconnaître qu'aucune révolution n'a été plus nationale et plus légitime, et que c'est folie de vouloir la supprimer. Nous dirons plus, il y a un grand danger pour la société à la laisser tomber, car ce serait autoriser toutes les tentatives violentes qui seraient faites dans un sens contraire.

Sous le titre de mutualité des travailleurs, on va continuer l'œuvre de l'émancipation des prolétaires, que la Banque du Peuple se proposait de réaliser au moyen de rouages plus compliqués,

Les continuateurs de ce grand projet, éclairés par l'expérience sur l'esprit et les tendances véritables des classes ouvrières, se sont convaincus que c'est à elles-mêmes qu'il faut laisser l'accomplissement de leur émancipation. A cet effet, les signataires des bases

---

face et répand de l'eau chaude sur la tête et le corps pendant qu'une autre, placée derrière le baigneur, frictionne la tête et la superficie de la peau avec une terre venant d'Alep, appelée *gil* en langue chaldéenne, et mélangée d'herbes odoriférantes. On garde cette terre dans un bassin dans lequel on verse de l'eau chaude lorsque les femmes veulent s'en servir ; elle a la propriété de purifier la peau, de la rendre unie et douce comme la soie. Aussitôt qu'on en a frictionné la tête et le corps pendant deux ou trois minutes, on l'enlève avec de l'eau chaude, qui est versée, comme je l'ai déjà dit, par une autre servante. On répand plusieurs vases d'eau chaude sur le baigneur, qu'on couvre d'écume de savon parfumé. A ces mille odeurs succède un second déluge d'eau chaude. On essuie alors la peau, qui est frictionnée ensuite avec un réseau composé d'une substance blanche qu'on fabrique avec les fibres d'une plante appelée *leef*, qui est rude et produit le même effet qu'un gant de crin de cheval, en provoquant une douce et agréable chaleur à la surface du corps. La plante des pieds est aussi frictionnée, ou plutôt polie avec une pierre ponce fixée à un manche en or ou en argent.

Cette opération, qui, quoique longue, est cependant très agréable, dure très souvent une heure. Quelques baigneuses se couchent ensuite sur des divans, autour de l'autre chambre. D'autres, s'étendant sur le marbre, prennent des sorbets, leur café, et fument leur narghilé, pendant que leurs esclaves et leurs servantes les couvrent des parfums les plus précieux, qui peuvent être comparées aux suaves odeurs des fleurs si fraîches et si brillantes, dont sont émaillées les plaines de Damas.

Je crois que jamais mes oreilles n'ont entendu de conversations plus bruyantes, tant de médisances : c'était assez pour me rompre la tête : car les bains publics de Damas sont le marché au scandale de cette populeuse cité. C'est là que les belles Damasiennes se moquent des prétentions de leurs rivales et font circuler leurs petites calomnies. C'est là qu'elles passent souvent la journée à se baigner, à manger, à boire leurs sorbets, à fumer leurs narghilés, à babiller, à danser. On se sert pour cet amusement de négresses qui dansent sans discontinuer : chaque dame se lève à son tour, et reprend sa place aussitôt qu'elle est fatiguée.

Comme j'étais étrangère, leur curiosité voulut savoir ce que j'étais et qui j'étais. En sortant du bain je fus assaillie par une nuée de dames qui m'adressèrent mille questions auxquelles je n'aurais pas pu répondre en détail dans l'espace d'une semaine. Je leur répondis que j'étais de Bagdad; on m'interrogea sur les dames de cette ville; on voulait savoir comment elles étaient habillées, comment elles regardaient, quels étaient leurs amusements, si elles étaient grandes ou petites, blondes ou brunes, maigres ou grasses; en un mot, on me questionna sur leus habitudes, sur leurs visages, sur les traitements qu'elles recevaient de leurs seigneurs. Je fis des réponses aussi courtes que possible.

Parmi les dames il y en avait une plus belle que toutes les autres et que je vis changer de contenance lorsque je prononçais le nom de Bagdad. Ses lèvres se colorèrent d'une vive rougeur, ses lèvres tremblèrent et je crus apercevoir une larme dans ses yeux.

Lorsque j'eus satisfait la vive curiosité des belles de Damas, je remarquai en tournant la tête que la dame qui avait paru si émue s'était placée près de moi, et me regardait avec la plus grande attention.

— Vous êtes de Bagdad, me dit-elle à l'oreille.

— Oui, lui répondis-je, cherchant à deviner pourquoi elle s'était rapprochée de moi.

— Hélas! s'écria-t-elle avec une émotion qui augmentait visiblement, je suis aussi de cette ville : voulez-vous que nous conversions quelques moments?

« — Bismillah, lui répondis-je.

Aussitôt elle se dirige vers un autre appartement attenant au salon. Lorsqu'elle eut fermé la porte, elle fondit en larmes, et il lui fut d'abord impossible de prononcer distinctement une parole. Je fis tous mes efforts pour la consoler; je l'engageai à me confier ses peines, et la pressant sur mon cœur, je lui promis de prendre part à sa douleur.

— Hélas! s'écria-t-elle, que vous connaissez peu, ma chère dame, le trouble que vos paroles excitaient dans mon cœur! Et comment pourriez-vous vous faire une idée des doux souvenirs, des cruels regrets que le nom de Bagdad a réveillés en moi! Mon père était un habitant riche et considéré de cette grande ville; il professait la religion chrétienne : il m'éleva avec les plus grands soins, la sollicitude la plus vive, car ma mère était morte en me donnant le jour. Je n'avais que treize ans lorsque je perdis aussi mon père, et je me trouvai sans amis, sans protecteur. Pendant que mon père vivait, nous recevions de fréquentes visites d'un riche aga turc qui nous témoignait une grande amitié, et me traitait toujours avec considération et respect. Après les mois de deuil, l'aga recommença ses visites, qui devinrent plus fréquentes, et je vis bientôt que ces attentions extraordinaires étaient la manifestation d'un tendre sentiment.

Il me déclara que, si je lui donnais mon cœur, il serait le plus heureux des hommes, et cet aveu dissipa toutes nos craintes, tous nos soupçons, il épuisa son imagination à vanter mes perfections qui, disait-il, surpassaient en nombre les étoiles du firmament. Il se montrait généreux jusqu'à la profusion, et il me promit des présents dignes d'être offerts à une sultane, si je voulais accéder à ses désirs. Je restai sourde à ces beaux discours, car je ne pouvais me faire à l'idée de passer toute ma vie avec un homme qui méconnaissait la religion dans laquelle j'avais été élevée et traitait les chrétiens comme des chiens. J'étais déterminée à braver mille fois la mort, plutôt que d'abandonner la foi de mes ancêtres.

L'aga, furieux, hors de lui, en voyant que je refusais les offres qu'il m'avait faites et qu'il croyait irrésistibles, m'enleva de vive force quelques jours après. Inutile de vous dire, ma chère dame, que je résistai à ses coupables desseins. Mes efforts furent impuissants; je m'évanouis, et lorsque je revins à moi je me trouvai dans le harem de mon perfide ravisseur. L'aga renouvela ses protestations d'amour; il déposa de nouveau à mes pieds des présents magnifiques et de grand prix. Rien ne put ébranler ma résolution. Mon persécuteur avait usé de tous les moyens, car la loi de Mahomet défend de faire violence à une femme, sous les peines les plus sévères.

Dans cet embarras, il eut recours à un philtre appelé *zuhor*, qui allume, dit-on, les feux de l'amour dans les cœurs les plus durs, de telle sorte qu'une femme se trouve forcée d'aimer l'homme qu'elle détestait auparavant. Il versa quelques gouttes de ce philtre dans le café que me servaient les esclaves, qui ne savaient rien de cet infâme complot. Abrutie par ce charme, je consentis à notre union, qui fut plus tard célébrée avec magnificence, et j'abjurai ma religion... Mon Dieu ! mon Dieu ! pourquoi la terre ne m'a-t-elle pas engloutie avant cette lâche abjuration !

Tout cela se fit en moins de quatre heures, pendant lesquelles je fus toujours sous l'influence de la drogue fatale. Lorsque je recouvrai mes sens, il me sembla que je venais de faire un rêve épouvantable; je me disposais à prier le Seigneur, lorsque l'effrayante vérité me dessilla les yeux. J'avais été dévouée au prophète, et la mort m'attendait si je refusais d'obéir à sa loi. Le ciel sait que j'étais chrétienne par le cœur pendant que ma langue prononçait des paroles impies. Hélas! ma conscience n'a jamais été tranquille depuis, et le remords ne me laisse pas un instant de repos.

Nous quittâmes bientôt Bagdad pour venir à Damas, patrie de l'aga et de sa famille; nous n'avons plus quitté cette ville. On n'a rien épargné pour calmer ma douleur et dissiper mes chagrins. L'aga me comble d'attentions; je règne en souveraine dans son sérail, et ma volonté, mes désirs y ont force de loi. Mais comment me relever de la honte de mon apostasie? Quand même mes yeux deviendraient des fontaines de larmes, je ne pourrais effacer la souillure de mon âme.

Je tâchai de consoler cette pauvre dame en lui disant d'avoir bon espoir, que la providence délivrerait tôt ou tard ses épaules de ce fardeau d'iniquité, et lui donnerait la force de confesser publiquement une religion qu'elle chérissait dans le fond de son âme.

— Je pense, ajouta-t-elle, à l'émotion que j'ai éprouvée lorsque j'ai entendu tout à l'heure de vos lèvres que vous étiez de Bagdad, de cette ville bien-aimée, où j'ai dit adieu pour toujours à la joie et au bonheur! Vous avez dû voir à mon trouble que les pensées qui occupaient mon esprit étaient bien différentes de celles qui absorbent les facultés intellectuelles des *heureuses* créatures que nous avons laissées dans l'autre chambre.

Nous revînmes au salon, craignant qu'une trop longue absence n'excitât la curiosité et l'attention des autres dames. La femme de l'aga me pria avec instances de l'honorer d'une visite. Je prétextai en vain le mauvais état de ma santé; elle me répondit qu'elle m'enverrait son *tahterawan*, espèce de chaise à porteurs garnie de coussins. Je connaissais la haine fanatique des Damasiens pour les chrétiens, et surtout pour ceux de Bagdad, aussi je refusai d'abord d'entrer dans la maison d'un musulman; ce fut en vain. Mon amie m'assura que son mari n'était pas fanatique, et qu'il faisait grand cas des personnes de ma religion. Elle me dit en outre qu'elle régnait en souveraine dans les appartements, que personne n'aurait l'audace de résister à son autorité, de contrarier ses moindres désirs.

ANDRÉ CALAY.

(La suite à demain.)

qui vont être soumises à la discussion posent des principes fixes, précis et nets, dont on ne pourra pas se départir. En voici quelques-uns que nous tirons d'une brochure tout récemment publiée.

La constitution de la société nouvelle procédera exclusivement de l'élection, sauf à régler le mode électif dans les conditions particulières de compétence que comporte une œuvre industrielle. La gérance sera composée, en majorité, de travailleurs. Dans l'œuvre d'exécution, les théoriciens doivent rester au service de la pratique et n'intervenir que comme agens consultatifs et comme fonctionnaires responsables et révocables. Il n'y a plus lieu à l'intervention, commo actionnaires, de souscriptions purement capitalistes. Il y a incompatibilité entre les positions industrielles fondées sur les règles, les usages et les habitudes du régime de l'exploitation et la qualité d'actionnaire ou d'adhérent de la *Mutualité des Travailleurs*. Les actionnaires qui voudront prendre part à l'œuvre nouvelle, verseront leurs fonds à titre de dons gratuits ou de prêts sans intérêts, remboursables par annuités au moyen d'obligations de la société. Les membres s'engageront à opérer toutes leurs transactions entre eux sans numéraire, et à verser dans la caisse de la société, contre ses billets ou ses obligations, les espèces métalliques qu'ils recevront en paiement de produits, services ou salaires. La société s'engagera, de son côté, à leur fournir toutes matières premières, services et objets de consommation contre les versements qu'elle aura acceptés en numéraire, main d'œuvre, produits et autres valeurs liquides.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des développements de cette institution, dont les réglements doivent être l'œuvre d'une commission délibérative. Elle sera nommée dans une assemblée de délégués des corporations ouvrières qui aura lieu à la salle de la Fraternité, mercredi prochain à midi.

Revue de la presse française.

Le *Peuple* public aujourd'hui le troisième article de *République et coalition*. M. Proudhon y trace l'ébauche d'un *code de résistance légale*, c'est-à-dire d'un ensemble de moyens dont les citoyens peuvent disposer pour faire respecter par tout individu, par les fonctionnaires du gouvernement, et par le gouvernement lui-même, la Constitution et les lois.

Le *National* reproche avec indignation au *Constitutionnel* l'impudence qu'il met à travestir la vérité dans le but de dissimuler la honte de ses patrons. Appréciant ensuite les résultats de la séance du 21 avril, il y voit un commencement de réparation pour le parti républicain.

L'histoire, dit-il, fera la part de chacun, mais déjà nous en sommes sûrs, la nation un moment trompée par les champions des monarchies déchues, par ceux qui durant dix-huit années luttèrent en faveur du privilége contre le droit, la nation, par un retour sur elle même, commence à comprendre où sont en réalité ses véritables ennemis.

La *Révolution démocratique et sociale*, après avoir démontré que la lettre de M. Bethmont, reproduite dans le *Constitutionnel*, ne prouve absolument rien, donne de la manière suivante son dernier mot sur la fameuse scène des explications :

Assez sur ces misères : il y a une moralité au fond de ces débats ; il faut qu'elle ressorte éclatante. Pour nous calomnier, nos ennemis n'ont trouvé qu'un moyen, c'est de nous imputer leurs actes personnels.

Le *Constitutionnel* consacre un long article à apprécier ou plutôt à déprécier la proposition de M. Pierre Leroux. Voici l'ingénieux procédé auquel il a recours pour démontrer que cette proposition aboutit nécessairement à la banqueroute :

Puisque, suivant M. Pierre Leroux, on a le droit de fixer arbitrairement le taux auquel l'Etat peut se libérer, nous ne voyons pas pourquoi il fait entrer les cours de l'année 1847 pour moitié dans la composition de son taux moyen ; *il pourrait* tout aussi bien ne prendre pour base que les cours de l'année 1848, ou, mieux encore, au lieu de composer la moyenne des cours de l'année, choisir tout bonnement le cours minimum auquel la rente est descendue dans cette année de désastre. Du moment qu'on reconnait à l'Etat le droit d'opérer, à sa volonté, un rabais sur le capital de sa dette, *on peut* le diminuer autant qu'on veut, *on peut* même le réduire à zéro.

Au moyen d'un certain nombre d'hypothèses absurdes que l'on met gratuitement dans la bouche de son adversaire, il est très facile de lui faire dire tout ce qu'on veut, mais par là on ne démontre qu'une chose, c'est la perfidie et la mauvaise foi avec laquelle on agit. Ce sont, du reste, les armes habituelles du *Constitutionnel*.

La *Patrie* annonce pour demain une lettre que M. Delamarre ne manquera pas, dit-elle, de lui adresser à propos des révélations de M. Ledru-Rollin.

Le *Politique* public aujourd'hui un article sur *les droits politiques de l'armée*, oú nous remarquons l'axiome suivant :

Jusqu'à ce que le milieu social dans lequel nous vivons ait été changé, une armée qui raisonnera sera une armée perdue pour la défense de l'ordre, de la société et de la nationalité.

D'où il suit immédiatement qu'il faut que les soldats renoncent à faire usage de leur raison, c'est-à-dire qu'ils cessent d'être hommes pour devenir machines, ou que l'ordre social soit changé. Le *Politique* n'avait jamais parlé si juste.

Dans son article intitulé : *La Banqueroute*, le *Dix Décembre* pose aujourd'hui un dilemme qui nous parait assez réjouissant :

Ou M. Fould est un véritable socialiste et alors pourquoi le renier ? ou c'est le banquier le plus généreux qui soit au monde, et alors pourquoi ne pas lui en savoir quelque gré ?

Et le *Dix Décembre* a le front d'ajouter qu'il serait bien fâché qu'on prît ses réflexions par le côté comique !

Le *Courrier de la Gironde* continue sa politique de récriminations pleines de fiel et de calomnies. Voici comment il fait l'histoire de la révolution de février :

Un jour, profitant du mécontentement de quelques *esprits égarés*, ils trament contre le pays et la société un complot ; ils poussent les masses à la révolte, renversent *le chef de l'Etat*, se substituent à lui, et, par un phénomène assez bizarre, plusieurs millions de citoyens subissent le joug dictatorial de quelques individus, gens tarés et sans capacité.

C'est pousser l'injustice jusqu'à l'absurdité !

La *Gazette de Lyon* est devenue bien optimiste :

Examinez, dit-elle, *ce qui se passe sous vos yeux*, *et ditesnous si la conciliation ne s'opère pas*. Il est incontestable qu'elle s'opère ; le comité de la rue de Poitiers et d'autres comités de province en sont une preuve.

Jolie preuve ! Si la *Gazette de Lyon* voit jamais un seul essai de conciliation tenté par la rue de Poitiers, nous espérons qu'elle voudra bien nous en faire part.

La politique *de suppression* de M. Granier de Cassagnac brille avec enjolivement dans la *Vérité des Ardennes*. On peut en juger :

La Montagne est une dent gâtée qu'il faut enlever à la chambre. Tous les spécifiques, tous les palliatifs par lesquels des charlatans de bonne foi cherchent à endormir la douleur, n'aboutissent à rien.

Au 13 mai l'opération.

Il paraît que la *fourche*, le *fusil*, la *canne à dard*, la *pendaison*, etc., paraissent des moyens trop anodins à la *Vérité des Ardennes* ; elle préfère emprunter ses armes aux chirurgiens-dentistes.

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 17 *avril*. — Par ordonnance du 12 avril, le sous auditeur général de guerre, près le quartier général principal, a déclaré qu'il n'y avait lieu à suivre contre MM. Bortolo Galanti, major des troupes lombardes, et M. le comte Filippo Mazzuchelli, aide-de-camp du général Ramorino, impliqués dans les charges qui sont imputées à ce dernier.

Les deux officiers sus-nommés ont été relâchés de la citadelle de Turin, où ils étaient détenus.

—D'après des dépêches parvenues à Paris, l'Autriche redoublerait d'exigences envers le Piémont, et les ministres de France et d'Angleterre auraient été obligés d'informer leurs gouvernements des nouvelles difficultés élevées par le maréchal Radetzki.

—Le ministre de l'intérieur a démenti officiellement la nouvelle donnée par quelques journaux piémontais sur la conscription militaire de ce pays, occupé par les Autrichiens au-delà de la *Sesia*.

— La *Gazette piémontaise* assure qu'en conséquence des arrangements pris entre le maréchal commandant les troupes autrichiennes et le gouvernement du roi, la citadelle d'Alexandrie ne serait pas occupée par les Antrichiens.

—Nous apprenons par la correspondance de Gênes que les sentiments de défiance et d'indignation règnent parmi les habitants, qui sont passionnés pour la liberté et qui détestent également le despotisme intérieur et le joug étranger.

La municipalité de Gênes a adressé le 12 avril ses remerciments au consul français et au commandant du *Tonnerre* pour l'humanité qu'ils ont montrée à l'égard d'un grand nombre de citoyens, au jour du danger. Les habitants Suisses, conduits par leur consul, se sont rendus en corps au consulat pour lui adresser les mêmes remerciments.

(*Il Censore.*)

— L'artillerie lombarde est toujours à Tortone, mais dépourvue de toutes munitions de guerre. Divers corps lombards se trouvent à Chiavari incertains sur leur sort.

D'après un article de l'*Opinione*, voici quelles seraient les conditions auxquelles Radetzki consentirait à traiter de la paix : occupation d'Alexandrie ; occupation de la Lomelline pour un temps indéterminé ; paiement de 200 millions pour frais de guerre, *abolition* de la Constitution.

Lombardie. — MILAN. 14 *avril*. — Les exécutions continuent. En outre des quatre exécutions à Como, que nous avons rapportées dans notre numéro d'hier, deux autres nous sont annoncées par le journal *Il Republicano* : par raffinement de cruauté on a forcé deux compagnons de ces malheureux d'assister à leur supplice, et après leur avoir bandé les yeux à euxmêmes et les avoir fait mettre à genoux, en présence d'un peloton prêt à faire feu, on leur a annoncé leur grâce ; on les a relevés à demi morts.

— La *Gazette de Milan* dit que depuis le retour du maréchal Radetzki à Milan, on y a réintégré les effets et deniers publics d'une valeur de plus de 50 millions qui, par mesure prudente, avaient été enfermés dans la citadelle de Vérone.

— L'adresse que la municipalité a délibérée pour être envoyée à l'empereur, a pour but de demander la levée de l'état de siége, un statut qui puisse se concilier avec les intérêts du pays, enfin une amnistie pleine et entière.

— Les Lombards qui se trouvent à Turin ont protesté contre la détermination prise par la municipalité de Milan d'adresser à l'empereur un *hommage de soumission* et une *prière de miséricorde*.

Ils comprennent trop bien combien il y a d'abjection dans le premier et d'amère dérision dans la seconde.

(*Concordia.*)

Vénétie.—VENISE.—Les Français qui habitent Venise ont envoyé à M. Manin, président du gouvernement, une adresse pour lui demander, au milieu des dangers qui menacent la ville, de combattre parmi ses défenseurs. Ils lui déclarent qu'ils sont prêts à s'ensevelir, avec les Vénitiens, sous les débris de cette héroïque cité. (*L'Helvétie.*)

Toscane.—FLORENCE, 15 *avril*. Le nouveau gouvernement de Florence nous procure tous les agrémens de la réaction. La plus ville populace parcourt les rues, abat çà et là les arbres de la liberté, menaçant les particuliers, commettant d'atroces vengeances, et s'introduisant de force dans les maisons pour extorquer une aumône que personne ne refuse. En ce moment même une bande de vauriens armés de fourches, de bêches et de fusils, va saluer le nouveau pouvoir.

Le gouvernement, qui craint les dispositions de la garde-nationale, se fait garder par une troupe de gens sans aveu. Enfin, au dedans, c'est la terreur et l'anarchie, et à l'extérieur la faiblesse. Tous les ordres pour les achats d'armes ont été révoqués.

Il est fâcheux que Guerrazzi ait si mal compris la position en se privant de l'appui de l'Assemblée nationale, en concentrant en lui tous les pouvoirs. Il a porté un coup mortel à notre jeune république. Une assemblée toute entière émanée du suffrage universel aura toujours plus d'autorité et de prestige qu'un homme seul dont les intentions peuvent devenir suspectes. Aussi Guerrazzi est-il tombé sans que pas un se soit présenté pour le défendre.

Le départ de Montanelli n'a pas peu contribué aux événements qui se sont accomplis. La noblesse de son caractère, l'éclat de ses talents, l'estime générale dont il jouit, étaient un grand appui pour le pouvoir. Son absence a été cause de toutes nos calamités.

(*Correspondance particulière.*)

—La contre-révolution est un fait accompli. La nouvelle se confirme que l'ex-dictateur est prisonnier au fort du Belvédère.

Plusieurs républicains des plus marquants sont aussi arrêtés provisoirement. Mordini est parvenu à s'échapper déguisé en garde civique de Rome.

LIVOURNE, 13 *avril*. — La plus vive fermentation règne dans les esprits : toute la garde nationale est sous les armes. On est décidé à réprimer la réaction de Florence et à reconstituer le gouvernement populaire.

(*Democrazia Italiana.*)

Lucques. — Les événements de Florence ont réagi sur cette cité : néanmoins, la contre-révolution s'y est effectuée très paciquement ; la garde nationale a déposé ses armes et la ville est complétement tranquille.

— Le *Moniteur* du 19 dément la nouvelle qu'on avait répandue sur la conduite de l'évêque de Pescia.

Parme.—Le gouverneur militaire a destitué plusieurs militaires et professeurs. Presque tous les journaux italiens ainsi que tous les journaux piémontais sont prohibés. La consternation est générale depuis que les habitants ont perdu tout espoir d'être unis au Piémont.

— On mande de Gênes que Pellegrini a été arrêté à Sazona.

République romaine. — ROME. — Les journaux de Rome, sauf quelques décrets d'administration et de police, ne contiennent rien d'important.

Le bataillon d'*ell Unione*, qui était à Venise, est arrivé à Ravenne. Le drapeau de la République romaine ne flotte plus sur ce dernier boulevart de l'idépendance italienne.

(*Il Nazionale.*)

FERRARE, 13 *avril*. — D'après la *Gazette de Ferrare*, les Autrichiens font un recrutement forcé et exercé avec tan de rigueur dans les campages de Rovigo, que la seule commune de Ficarolo a dû fournir 75 individus. Les jeunes gens cherchent à éviter cette conscription en se réfugiant dans notre province ; leurs familles sont forcées de découvrir aux autorités le lieu de leur refuge, ou de fournir un remplaçant pris dans la famille même. On n'épargne même pas les pères de famille : on va plus loin encore, on arrête les mères et on les jette dans une prison, où on leur fait subir toutes sortes de mauvais traitements jusqu'à ce qu'elles aient dénoncé leurs enfants. A Monselice, un nommé Pezze, âgé de 58 ans et d'une énorme corpulence, a été forcé de remplacer son fils réfractaire, d'endosser l'uniforme et de partir avec une compagnie de train. On cite beaucoup d'autres exemples de ce genre.

Etat napolitain. — NAPLES. — Les journaux jusqu'au 11 avril ne contiennent aucune autre nouvelle sur la Sicile que cette seule dépêche du général Filangieri au ministre de la guerre :

« Le soir du 6 courant, après un combat glorieux, les troupes ont occupé Catane...

» La suite de la dépêche a été interrompue à cause des brouillards. »

Sicile. — Les lettres de Palerme du 10 ne parlent pas de la reddition sans coup-férir de la petite ville de Syracuse, qu'on avait annoncée d'après le *Portofoglio maltese* ; on peut donc douter encore de cette nouvelle. Au reste, Syracuse ne sera guère en mesure de résister à une attaque un peu sérieuse de l'escadre napilitaine, qui porte avec elle des troupes de débarquement.

La nouvelle de l'entrée des Napolitains à Catane n'avait nullement affaibli l'enthousiasme des Palermitains. Ils venaient de prendre pour devise : *nil deperandum*, et s'apprêtaient à une défense énergique. Au reste, jusqu'à la date du 16 avril, le blocus de Palerme n'avait pas été effectivement réalisé, il n'était encore que sur le papier.

Le dévouement à l'indépendance et à la délivrance de la Sicile se retrouve dans toute l'île au même degré qu'à Palerme. Les villes même qui sont sous la dépendance directe des Napolitains, Messine et Milazzo, ont trouvé le moyen de faire parvenir à Palerme le produit de leurs efforts en faveur de la patrie. Les églises et les particuliers ont répondu à l'appel du gouvernement, en lui envoyant toute l'argenterie dont ils pouvaient disposer. Les riches, de leur côté, ont envoyé, en sus, leur quote-part dans l'emprunt national décrété d'urgence.

Enfin les deux ordres du clergé de Palerme, autorisés par le cardinal archevêque, viennent de se réunir pour aviser aux moyens de remplir la mieux possible ce qu'ils regardent comme leur plus sacré devoir dans les conjonctures actuelles.

POLOGNE.

Un recrutement de douze hommes sur mille des populations libres (Odnodwortzi) et de celles des villes, aura lieu dans les gouvernements de Witebsk, Mohilew, Minsk, Grodno, Wilna, Kowno, Volhynie, Podolie et Kieff. Nous avons déjà annoncé que dans les mêmes gouvernements, qui sont des provinces de l'ancienne Pologne, les paysans seront soumis à un recrutement de huit hommes par mille.

— Le conseil des Ruthéniens à Léopol a décidé que le 15 mai serait célébré chaque année comme anniversaire dè l'affranchissement des paysans de la corvée. Cette solennité coïncidera cette année avec la célébration d'un jubilé de l'archevêque grec-uni, qui termine dans ce mois la cinquantième année de son ministère ecclésiastique. Chaque commune érigera ce jonr uue croix commémorative en pierre, et enverra une députation à Léopol pour assister à la grande solennité.

HONGRIE.

Une correspondance de Vienne du 17 avrl, publiée par la *Gazette de Cologne*, contient les nouvelles suivantes du théâtre de la guerre en Hongrie :

La ville de Gran est prise par le corps de Repassy, qui a passé le Danube près de Pesth, probablement avec Dembinski. Le reste du corps de Gœtz, (que les Hongrois, euxmêmes, ont enterré à Waitzen avec beaucoup de pompe,) et un autre corps qui, sous les ordres du ban Jellachich, défendait Gran, ont été dispersés par Repassy, et une grande partie de la suite du ban a été prise dans cette affaire par les Hongrois. L'armée avec laquelle Dembinski a passé le Danube, près de Pesth, s'élève à 50,000 hommes ; elle se dirige vers Bude par Wessenburg, et se trouvait, le 15 avril. à Bieske, à peu près à une lieue de Bude. Le même jour, les Autrichiens ont fait à Pesth une grande réquisition de sacs pour les remplir de sable et s'en servir comme de barricades jusqu'à l'arrivée des renforts. Gorgey n'a pas rencontré de résistance dans sa marche vers Komorn. Là, il a livré au corps de siége un combat meurtrier qui s'est terminé par la retraite des Impériaux. Il est probable qu'il se trouve aujourd'hui, 17 avril. à Wieselbourg. Dans cet état de choses on ne sait par quelle route le général Welden pourra arriver à Bude. La campagne, en Hongrie approche de son terme, à moins qu'une prompte arrivée des Russes ne la prolonge.

(*Gazette de Cologne.*)

— La *Gazette constitutionnelle* de Berlin annonce que la brigade de Ramberg a été faite prisonnière par les Hongrois.

— Le *Correspondant de Nuremberg*. publie une lettre de Léopol, d'après laquelle on aurait reçu de Saint-Pétersbourg le consentement à prêter les secours demandés par l'Autriche pour la Transylvanie. La Russie y interviendra avec 20,000 hommes, 4,000 cavaliers et 24 pièces d'artillerie.

— D'après les dernières nouvelles rapportées par des lettres de Vienne, le général Bem se trouverait dans le Banat. Il aurait donné aux forteresses de Temesvar et d'Arad huit jours pour faire leur soumission.

—Le dernier acte du prince Windischgraetz à Pesth a été une mesure financière. Il a ordonné d'émettre des assignations sur les revenus de la Hongrie avec cours forcé.

— Les dernières nouvelles de Semlin portent que le patriarche de la woïéwodie serbe a envoyé une députation au général russe Duhamel en Valachie pour demander le secours des troupes russes.

— On a défendu à Pesth de sonner les cloches ; les clochers sont occupés militairement.

— Le général Nugent est rappelé de son commandement dans la Hongrie méridionale, et il est remplacé par le général Castiglione, le bombadeur de Cracovie.

— Les Serbes ont de nouveau franchi les frontières autrichiennes au nombre de 3,000 sous les ordres du général Knicanin pour secourir les Austro-Serbes.

(*Gazette d'Agram.*)

— D'après la *Gazette d'Augsbourg*, les Autrichiens auraient de nouveau occupé la ville de Veitzen. Les insurgés n'avaient pas l'intention de s'y tenir, leur but étant seulement d'empêcher les renforts d'arriver devant Comorn. Le général Schlick aurait depuis rejoint le camp devant Pesth et Dembenski aurait repris son ancienne position. Kanischa qui est un bourg très peuplé, s'est insurgé derrière l'armée impériale.

BOHÊME.

PRAGUE, 14 *avril*. — Plusieurs procès sont dans ce moment intentés aux journaux qui paraissent dans notre ville. Le procès de tendance criminelle qu'on a fait à Hawlitzek, ex-député et rédacteur d'un journal, a attiré un public nombreux. C'est pour la première fois que les débats devant le jury se sont faits en langue tzekhe. Hawlitzek s'est défendu lui-même avec beaucoup d'éloquence, et le jury a prononcé un verdict en sa faveur. Les nouvelles de la Hongrie préoccupent ici tout le monde, et notre population ne cache pas sa sympathie pour la cause hongroise. Dernièrement cette sympathie s'est manifestée d'une manière éclatante en présence d'un bataillon hongrois qui se rendait à Vienne. Des cris : *Vive les Hongrois ! Vive Kossuth !* l'accompagnèrent au moment de son départ par le chemin de fer. La société *Slovanska lipa* a déterminé, dans sa dernière séancr, le but qu'elle se propose de poursuivre. Elle s'efforcera de développer les idées constitutionnelles et nationales, et elle veillera à ce que tous les Peuples slaves de la monarchie autrichienne jouissent de leur liberté, en fait de langue et de relations intellectuelles et commerciales.

PRUSSE.

BERLIN, 16 *avril*. — Les faits qui, de par le réglement parlementaire, ne peuvent être rectifiés du haut de la tribune, doivent avoir recours à la presse. Ainsi donc, nous sommes tenus de donner les éclaircissements nécessaires sur l'interpellation adressée au ministère dans la séance du 13 de ce mois par le député Lisiecki. Cette interpellation concernait la mobilisation des trois bataillons de la landwehr dans les districts de Szrem, Krotoszyn et Posen, et leur destination pour la guerre du Danemarck.

L'orateur, prenant pour base d'abord que le grand-duché de Posen étant en dehors de la confédération allemande, on n'avait pas le droit de faire coopérer les habitants du duché à une guerre dont le but serait de faire prévaloir les intérêts de l'Allemagne. Ensuite l'orateur, dépeignant l'état déplorable du grand-duché, en tira la conséquence que les habitants, obligés de surveiller activement leurs propriétés pour rétablir tant bien que mal leur bien-être, il y avait de l'injustice à les forcer à quitter leurs foyers pour aller soutenir une cause qui ne les intéressait pas.

L'interpellation n'était pas trop bien posée, nous l'avouons : l'orateur, au lieu de poser la question avec clarté et précision, s'est lancé dans des lieux-communs ; mais, malgré cela, nous fûmes étonnés du manque de véracité et de logique qui a caractérisé la réponse du ministre de la guerre.

Ce dernier déclara d'abord que, puisque la plus grande du grand-duché avait été incorporée à l'Allemagne par la décision de la diète de Francfort, le gouvernement était dans son droit en envoyant la landwehr de ce pays faire la guerre dans l'intérêt de l'Allemagne ; ensuite le ministre affirma que les autorités militaires avaient trouvé les landwehriens des districts mentionnés très-contents du sort qu'on leur préparait, et en outre pleins d'ardeur pour aller au combat. Le dernier fait est absolument faux.

Sans vouloir parler de la haine que voue le paysan du grand-duché, depuis la malheureuse issue des événements de 1848, à tout ce qui est allemand, nous nous bornerons à demander ce que signifiaient les douze canons postés au débarcadère du chemin de fer à Posen, lors de l'expédition des trois bataillons. Etait-ce une preuve de la bonne volonté de ces gens ? Et nous pouvons affirmer que les autorités militaires ont trouvé une grande résistance dans la mobilisation de la landwehr du grand-duché, tout aussi bien que dans les provinces westphaliennes.

Le gouvernement ose-t-il nier ces faits ? Oui, il l'ose, parce que le réglement parlementaire interdit à celui qui interpelle de continuer la discussion après la réponse du ministre ; parce que le gouvernement ose tout quand les lois défendent de le réfuter.

Quant à ce qui concerne la ligne de démarcation, nous croyons avoir déjà dit, dans un article précedent, que cette ligne n'a pas encore été établie, qu'elle n'a pas même été portée à la connaissance officielle des autorités tant civiles que militaires, ainsi que nous l'avons vu lors de l'organisation des arrondissements électoraux. Et si M. le ministre de la guerre avait pris pour base cette ligne de démarcation, pourquoi a-t-on forcé les jeunes gens demeurant au delà de cette ligne à entrer dans les rangs de la landwehr ? Et puis, qui a décidé cette ligne ? Le parlement de Francfort, rien que ce parlement qui offre maintenant au roi de Prusse une couronne d'empereur et une constitution toute faite, ce même parlement auquel le gouvernement du roi de Prusse nie la compétence de voter une constitution sans l'appui des souverains allemands, qu'il veut dépouiller du caractère de corps législatif allemand, et pourtant quand il s'agit de commettre une injustice le ministère prussien s'en rapporte aux décisions de ce parlement, qu'il ne veut pas reconnaître comme souverain !

Toute arme est bonne pour battre celui qui est dans les fers : c'est la devise du lâche, et c'est la devise du ministère prussien.

Les chambres délibèrent actuellement sur trois projets de lois ministériels, savoir : sur les délits de la presse, sur les associations et sur les affiches.

Pour appuyer ses projets, le ministère a fait distribuer parmi les membres de la chambre les nouvelles lois françaises à ce sujet. Le ministère quasi-constitutionnel, le ministère d'état de siége cite, pour justifier les mesures antilibérales qu'il prend, les lois de la République française ! Rien n'est beau comme le progrès ! Ajoutons encore que le ministère pose l'acceptation de ces trois projets comme condition pour lever l'état de siége, et nous aurons le tableau fidèle du développement des idées libérales en Prusse. (*Correspondance particulière.*)

19 *avril*. — On dit que le roi s'est prononcé pour l'acceptation de la dignité impériale, mais à la condition que l'obligation d'accepter la Charte votée à Francfort serait suspendue jusqu'après sa révision.

— Le cabinet autrichien avait insisté auprès de la Prusse pour la dissolution de l'Assemblée nationale allemande, acte dont la Prusse ne pouvait ni ne voulait se charger à cause de sa propre situation intérieure. La politique autrichienne sut alors attirer la Russie dans son intérêt et il a été conclu entre la Russie et l'Autriche un traité qui, indépendamment de la prestation des secours en cas de guerre, garantit à l'Autriche toute la Haute-Italie jusqu'aux états de l'Eglise et à la Russie une partie de la Galicie et quelques autres portions du pays qu'elle regarde comme nécessaires pour s'arrondir dans le sud-est. Cette coalition a produit à Berlin la plus vive indignation et l'intention de s'y opposer énergiquement. (*Gazette allemande.*)

— Le député de la Silésie, Szafranek, a exposé dans la séance de la seconde chambre de Berlin, le 18 avril, la nécessité d'éclairer les habitans des six arrondissements silésiens sur les débats de la chambre législative. Comme les procès-verbaux rédigés et publiés en Allemagne sont inintelligibles pour cette population, il a demandé que la chambre les fît traduire et publier en polonais. La chambre a accédé à cette demande et elle a décidé que les procès-verbaux de ses séances, traduits en polonais, seraient tirés à 5,000 exemplaires, à l'usage des habitants polonais de la Silésie.

SUISSE.

GENÈVE. — La partie incorrigible des conservateurs fait les plus grands efforts pour faire rejeter lundi, par le conseil général, la loi constitutionnelle de liberté individuelle et d'inviolabité du domicile, votée par le grand conseil.

Cette loi est une de celles qui leur ont causé le plus de dépit. En effet, cette loi met le citoyen à l'abri des vexations de l'arbitraire ; elle établit chez nous les garanties efficaces qui sont pratiquées en Angleterre et aux Etats-Unis, et qui n'ont pas encore pu parvenir à s'acclimater sur le continent européen.

On comprend que, pour des gens qui rêvent toujours le retour du pouvoir, ce soit là un notable échec. Ils retiraient de tels avantages de l'obscurité des lois à cet égard, ils sont si disposés à en abuser plus tard et à nous faire goûter les douceurs du régime autrichien (ce parfait topique de l'ordre), qu'ils se proposent de faire des efforts désespérés pour s'opposer à la loi. On parle même d'émeutes toutes préparées, et que, bien entendu, on mettrait sur le dos du radicalisme. Ils font flèche de tout bois. (*Revue de Genève.*)

THURGOVIE. — Des lettres de ce canton nous annoncent que les populations voisines du grand-duché de Bade sont aujourd'hui dans une situation extrêmement fâcheuse. La détresse et la misère y augmentent chaque jour ; le peuple, maltraité de la manière la plus indigne par la soldatesque bavaroise et wurtembergeoise, jette des regards de convoitise sur la Suisse, épargnée par le fléau. Les soldats wurtembergeois surtout commettent des actes de barbarie et de cynisme qui révoltent la raison et l'humanité. Ils ne respectent plus rien ; il est impossible d'obtenir justice des infamies qu'ils se permettent. Cette conduite devient intolérable. Que nqus serions heureux, disent les habitants de Constance, si nous étions Suisses ! Il y a des familles bourgeoises qui ont vingt, trente ou quarante soldats à nourrir ; elles ne doivent pas seulement les entretenir, mais encore

donner à chaque homme douze kreutzer par jour. Le pays marche vers sa ruine. Tel est le gouvernement paternel des princes allemands.

Le docteur Knepfle, patriote éprouvé, détenu depuis longtemps dans les cachots, s'est évadé dernièrement. Aucune effraction n'a eu lieu; on a trouvé toutes les portes de la prison ouvertes. Cette fuite mystérieuse a surpris et réjoui tout le monde. Que le bonheur accompagne le généreux martyr! (*Helvétie.*)

GRANDE-BRETAGNE.

Les journaux anglais ne paraissant pas le lundi, nous sommes sans nouvelle de la Grande-Bretagner

BELGIQUE.

BRUXELLES, 23 *avril*. — L'organe principal de la politique aux millions ne nous dit pas encore où l'Etat puisera les ressources dont il a besoin. L'*Observateur* a trouvé hier un expédient qu'il convient de signaler :

Il y a dit-il, en Belgique, 300 nobles de fournée constitutionnelle. En recevant leur parchemin, ces citoyens gentilshommes s'engagent à payer le droit d'enregistrement, *et tous les autres droits qui seraient ultérieurement fixés par la législation.*

L'*Observateur* porte ce droit arbitraire à 1,500 fr. par morceau de savonnette. Total, 450,000 fr. Il ajoute :

« Ces observations éveilleront, nous n'en doutons pas, la sollicitude des chambres et du gouvernement, surtout au moment où celui-ci, *pressé par la nécessité de pourvoir aux nombreuses exigences de la situation*, croit devoir proposer des mesures qui rencontrent dans le pays des répugnances irrésistibles. »

Ainsi voilà où nous en sommes réduits! Pour créer de nouvelles ressources au trésor, — et quelles ressources! 450,000 fr.! — il faut que ce pays si riche, si prospère et si démocratique, en vienne à créer des barons et des vicomtes, et fasse payer à la vanité l'impôt ridicule du décrassement!.....

.....Que le Peuple belge médite sur cet expédient, et comprenne du même coup à quelle extrémité est réduit le trésor public, et quelle est, chez ceux qui dirigent ses destinées, l'intelligence des besoins sociaux, moraux et matériels de l'epoque! (La *Nation.*)

AMÉRIQUE DU NORD.

Nous avons aujourd'hui la *New-York-Tribune* du 4 avril, nous extrayons les passages les plus remarquables de son excellent résumé des nouvelles américains :

A Washington, les actes du gouvernement central n'ont rien offet de remarquable. La législature de Pensylvanie a voté la révision de la Constitution dans l'intention d'y introduire le principe de l'élection des juges.

Au Canada, le bill sur l'indmnité des victimes de l'insurtion attend la sanction du gouverneur. Il devait la donner vendredi, et pour ce jour on craignait que la populace anglaise de Montréal n'envahit le parlement, composé en majorité de Français. Le parti tory (anglais) s'est entremis pour calmer le Peuple. Ce parti est obligé de chercher son salut dans une annexion aux Etats-Unis, et des pétitions dans ce sens adressées à la reine se couvrent de nombreuses signatures à Kingston.

Dans les Etats-Unis, la fièvre d'or continue toujours. Les nouvelles de la Californie vont jusqu'au 7 février. On estimait la valeur de l'or recueilli dans tout le pays à environ 4 millions de dollars (environ 22 millions de francs). Il y en avait déjà une certaine quantité à New-York. Le prix des provisions a beaucoup diminué. Les nouvelles du Mexique vont jusqu'au 10. Le pays est plus tranquille qu'il n'avait été depuis le départ de l'armée américaine. Un projet de chemin de fer destiné à relier les deux Océans, de Vera-Cruz à Acapulco, a été proposé au congrès. Il paraît probable que le congrès votera une loi contre le retour de Santa-Anna.

Les communistes icariens, au nombre de plus de 350, sont partis pour fonder un établissement dans l'Iowa, où ils ont acheté un grand lot de terre. Ils ont perdu quelques-uns de leurs camarades, morts du choléra à la Nouvelle-Orléans; mais ceux qui restaient semblaient gais et bien portants en approchant de leur destination.

Voilà les paroles impartiales d'un journal américain qui peuvent servir de réponse aux imputations du *Constitutionnel* et autres journaux *ejusdem farinæ*.

— *Nouvelles commerciales.* — Il y a eu peu de mouvement dans les fonds; on attribue le temps d'arrêt que la spéculation éprouve a la grande quantité de capitaux employés dernièrement dans les chemins de fer et dans les expéditions pour la Californie.

Les changes sont : sur Londres, depuis 6 1|4 jusqu'à 5 1|2 de prime, sur Paris 5,37 1|2 à 5,32 1|2.

Les fonds américains sont généralement en baisse. L'emprunt du gouvernement central de 1868 était tombé à 9, et s'est relevé à 10 1|2 de prime. Les bons du Trésor sont à 8 1|4 après avoir été à 6 1|4.

Le commerce en général est moins actif avec l'étranger qu'on ne se l'était promis pour ce printemps. Avec l'intérieur les affaires sont actives.

JAVA.

Il n'est question à Batavia que de la grande expédition que le gouvernement hollandais s'apprête à envoyer, pour la seconde fois, contre le roi de Bali. Les navires de guerre et les renforts de troupes qu'on attendait d'Europe, sont arrivés à Java au commencement de cette année, et en présence des immenses préparatifs que l'on fait dans les trois ports de Batavia, Samarang et Fourabaya, on ne doute pas que les Balinois ne soient complétement subjugués.

Le départ de l'expédition aura lieu aussitôt que les premiers souffles de la mousson du sud-ouest se feront sentir.

Le gouvernement de Batavia s'est enfin décidé à faire des traites sur la Hollande, pour une valeur d'environ deux millions et demi; mais, comme il paraît certain que cette mesure ne sera pas renouvelée, le commerce continue de gémir sous le double poids et des billets de la Banque coloniale non remboursables en espèces, et du change exorbitant auquel ce tyrannique système financier maintient toutes les valeurs sur l'Europe.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

Séance du 23 avril.

L'ordre du jour appelle la discussion de la loi sur l'indemnité coloniale.

« Art. 1er. Dans les colonies de la Martinique, la Guadeloupe et dépendances, la Guyane, la Réunion, le Sénégal et dépendances, Nossibé et Sainte Marie, il est alloué une indemnité aux colons dépossédés en exécution des décrets du gouvernement provisoire des 4 mars et 27 avril derniers. »

LE CIT. MESNARD présente et développe un amendement qui ouvrirait au ministre de la marine un crédit de 60 millions, dont 30 millions pour subventions et encouragements au commerce dans les colonies, et 30 millions pour création d'établissements coloniaux. Cette somme serait payée en dix annuités, à partir de 1849.

L'orateur combat le principe qu'une indemnité soit due pour une marchandise humaine.

Son amendement n'est pas appuyé.

LE CIT. DIDIER se plaint qu'on ait oublié l'Algérie, où il y avait aussi des propriétaires d'esclaves.

LE CIT. CRÉMIEUX, rapporteur, reconnaît la justesse de cette observation; mais la demande du ministre ne concernant que les colonies transatlantiques, la commission a cru devoir réserver la question relative à l'Algérie.

L'art, 1er est adopté.

« Art. 2. L'indemnité ci-dessus stipulée est fixée ainsi qu'il suit :

» 1° Une rente de six millions, 3 p. 100, est inscrite au grand livre de la dette publique.

» 2° Une somme de six millions, payable en numéraire et en totalité trente jours après la promulgation de la présente loi. »

LE CIT. GOUDCHAUX reprend comme amendement le projet primitif du gouvernement, ainsi conçu :

» L'indemnité ci-dessus stipulée est fixée à la somme de 90,000,000 de fr., pour laquelle un crédit est ouvert au ministre de la marine et des colonies. Elle sera payée en numéraire et en dix annuités.

» Chaque annuité sera payée en deux termes égaux, et dans les proportions ci-après :

» 1re année, 1848-1849, 12 millions; 2e 12 millions; 3e 12 millions; 4e 12 millions; 5e 10 millions; 6e 8 millions; 7e 8 millions; 8e 8 millions; 9e 4 millions; 10e 4 millions. «

LE CIT. PASSY, ministre des finances, déclare que le gouvernement s'est rallié au système de la commission, et il expose les raisons qui l'y ont déserminé.

Le versement actuel de six millions a un double objet : 1° il met de suite entre les mains des colons une part, bien faible sans doute, de l'indemnité, mais qui sera un secours momentané, dont un grand nombre d'entre eux éprouve le besoin; 2° il crée, dans les comptoirs d'escompte, une source immédiate de crédit qui permet d'attendre, jusqu'au mois de juin, le paiement du semestre de la rente.

Ce sont là de véritables encouragements pour le travail si fortement ébranlé.

Quant à la rente de six millions, elle ouvre aux colons les principaux moyens que réclame l'exploitation, devenue plus difficile, de leurs propriétés, de leur industrie. Nul, sans doute, ne peut aujourd'hui prévoir la transformation que subiront nos colonies dans la forme et dans les habitudes du travail; mais une transformation est inévitable.

Donner aux colons les moyens de pourvoir aux premiers jours, leur assurer dans l'avenir une ressource dont le crédit de l'Etat leur permet de retirer les plus grands avantages, et permettre aux créanciers de trouver, chacun selon son droit, dans l'indemnité accordée, la représentation de son titre, en laissant aux tribunaux le soin de fixer le droit de chacun suivant la loi, voilà ce que le nouveau projet nous semble avoir parfaitement prévu.

LE CIT. TRANCHANT fait remarquer qu'il existe une très grande différence entre la somme allouée par la commission et celle que proposait le gouvernement. La commission offre aux colons un capital de 150 millions, tandis que le gouvernement n'en demandait que 90. Pour sa part, il préfère le dernier système.

L'amendement du citoyen Goudchaux est mis aux voix et rejeté.

LE CIT. GOUDCHAUX propose de donner une rente 5 0|0 au lieu d'une rente 3 0|0. Ce serait peu de chose aujourd'hui pour les colons, mais ce serait pour l'Etat une différence de 120 à 180 millions. L'Etat gagnerait à cela 60 millions.

LE CIT. TASSEL voudrait la rente 3 0|0 à 5 millions.

Cet amendement n'est pas appuyé.

L'amendement du citoyen Goudchaux, combattu par le citoyen Passy, est mis aux voix et adopté, ainsi que l'art. 2.

LE CIT. CHARLES DAIN propose un paragraphe additionnel ainsi conçu :

«Cette somme de 6 millions, qui devra être exclusivement employée en salaires et en améliorations agricoles, est incessible et insaisissable.

L'administration commerciale devra surveiller cet emploi et en constater la réalité.

LE CIT. DAIN fait ressortir l'importance de sa proposition.

LE CIT. CREMIEUX, rapporteur, combat cet amendement, l'incessibilité ne permettant plus d'établir les comptoirs d'escompte indiqués dans l'art. 9.

LE CIT. DAIN consent à ce que l'amendement soit renvoyé à l'art. 7.

« Art. 3. Tous les noirs affranchis en vertu des décrets des 4 mars et 27 avril derniers donneront droit à l'indemnité, à l'exception des individus âgés de plus de soixante ans et des enfants de cinq ans et au-dessous.

» Seront également exceptés les noirs qui auraient été introduits dans les colonies postérieurement à la promulgation de la loi du 4 mars 1831

» Les engagés à temps du Sénégal, libérés par le décret du 27 avril, donneront aussi droit à une indemnité. »

LE CIT. LAUSSAT demande la suppression de ces mots : A l'exception des individus âgés de plus de soixante ans et des enfants de cinq ans et au-dessous.

Cet amendement est adopté.

« Art. 4. Sur la rente de 6 millions, il est attribué, savoir :

» A la Martinique,	1,507,885 f. 80 c.
» A la Guadeloupe et dépendances,	1,947,164 85
» A la Guyane,	372,571 85
» A la Réunion,	2.055.200 25
» Au Sénégal et dépendances,	105,503 41
» A Nossibé et Sainte-Marie,	11,673 81

» La somme de 6 millions à payer en numéraire est partagée de la même manière. » — Adopté.

LES CIT. SCHŒLCHER, PORY-PAPY, CH. DAIN, étant représentants des colonies, proposent d'ajouter :

» Ces paiements auront lieu aux colonies. » — Adopté.

« Art. 5. Les bases de la sous-répartition dans chaque colonie, le mode de paiement et les justifications à exiger, tant des colons que de leurs créanciers, seront déterminés par arrêté du pouvoir exécutif, le conseil d'Etat entendu. » — Adopté.

« Art. 6. Les six millons payables en numéraire seront distribués aux colons, en proportion approximative de leurs droits, à titre d'à-compte imputable sur le réglement définitif de l'indemnité. » — Adopté.

« Art. 9 du gouvernement, devenu l'art. 7 de la commission. Sur les 6 millons de l'indemnité payables en numéraire, aux termes de l'art. 2 la moitié de la portion afférente aux colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, sera prélevée pour servir à la formation d'un comptoir d'escompte dans chacune de ces colonies.

« Seront exempts de ce prélèvement les colons dont l'indemnité totale ne devra pas excéder 1,000 francs.

» Tout colon indemnitaire recevra des actions du comptoir d'escompte de sa colonie jusqu'à concurrence de la retenue qu'aura subie sa part dans l'indemnité.

» Les comptoirs d'escompte pourront être établis par des règlements d'administration publique.

» Le gouvernement pourra appliquer les présentes dispositions dans les autres colonies. »

Ces dispositions constitueront l'art. 6.

» Art. 7. Un crédit de six millions de francs est ouvert, sur l'exercice 1849, au ministre de la marine et des colonies, pour le paiement de la portion de l'indemnité payable en numéraire et en totalité, trente jours après la promulgation de la présente loi, par les soins de l'administration coloniale. » — Adopté.

» Art. 8. Pour l'exécution des dispositions ci-dessus, il est ouvert au ministre des finances un crédit de 6 millions de rente 5 pour 100, qui seront inscrits au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 22 mars 1849.

» Les inscriptions seront délivrées aux ayant-droit, à compter du 1er octobre 1852, après que les droits respectifs des indemnitaires auront été fixés. » — Adopté.

« Art. 9. Tout traité aliénant la part des ayant droit à l'indemnité est nul, sauf, de la part de l'acquéreur, l'action en remboursement contre le vendeur, pour le capital et pour les intérêts. » — Adopté.

L'Assemblée décide qu'il y a lieu de passer ultérieurement à une troisième lecture.

LE CIT. PRÉSIDENT donne connaissance de plusieurs congés accordés par la commission des congés. La commission, ajoute le citoyen président, a décidé que les noms des représentants qui se sont absentés sans congés, sans motifs graves, seraient insérés au *Moniteur*.

Le citoyen président fait également connaître que la commission, à l'unanimité, a été d'avis de repousser la demande en autorisation de poursuites formée contre le citoyen Taschereau.

L'Assemblée adopte, sans discussion, des traités de commerce et de navigation conclus avec les Etats de Guatimala et Costa-Rica.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'urgence de la proposition relative au bassin houiller de la Loire.

LE CIT. JULES FAVRE, l'un des auteurs de la proposition, a la parole pour la développer, il demande l'urgence.

LE CIT. JULIEN LACROIX appuie l'urgence.

LE CIT. LACROSSE, ministre des travaux publics, repousse l'urgence.

LE CIT. EMMERY, rapporteur de la commission, dit qu'il ne s'agit pas seulement du bassin de la Loire, mais de tous les bassins houillers de la France. Il propose de renvoyer la proposition dans les bureaux, pour y nommer une commission, qui ferait son rapport dans les dix jours.

Cette double proposition est adoptée.

LE CIT. ETIENNE dépose le budget particulier de l'Assemblée nationale.

LE CIT. LABARIT demande que le projet de loi sur l'organisation de la force publique soit discuté demain.

LE CIT. GÉNÉRAL LAMORICIÈRE explique que tous les articles du nouveau projet ne sont pas nouveaux et ne donneront pas lieu à une discussion.

LE CIT. GOUDCHAUX s'oppose à ce que la discussion de ce projet s'ouvre demain; elle devra durer plusieurs jours et retarderait ainsi celle du budget.

LE CIT. DE TRACY, ministre de la marine. Les annexes du rapport sur le budget de la marine n'ont été distribuées que ce matin. Quelque bonne volonté qu'on y mette, il est impossible qu'on puisse, d'ici à demain, les consulter assez utilement pour aborder la discussion. Je demande le renvoi de ce budget à jeudi.

Ce renvoi est accordé.

LE CIT. BESNARD demande de mettre à l'ordre du jour de demain le projet sur les conditions d'admission et d'avancement dans les fonctions publiques.

LE CIT. FOY demande la priorité pour le projet sur la force publique.

LE CIT. CRÉMIEUX propose de discuter demain le projet sur la responsabilité des agents du pouvoir.

Un débat s'engage sur ces trois propositions.

LE CIT. LAMORICIÈRE insiste pour le projet sur la force publique.

Il est combattu par le citoyen Baraguay-d'Hilliers, qui ne pense pas qu'il reste assez de temps à l'Assemblée pour le discuter assez mûrement.

L'Assemblée, consultée, décide que le projet sur la force publique sera discuté demain.

L'Assemblée adopte sans discussion le projet de loi tendant à accorder un crédit de 500,000 francs destiné à subvenir aux dépenses que pourrait ocasioner l'invasion du choléra asiatique.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants,	575
Pour,	485
Contre,	90

Après un débat sans intérêt, et qui dure vingt minutes, sur la question de savoir si la séance continuera oui ou non, la séance est levée à six heures.

NOUVELLES DIVERSES.

M. Vandemputte, architecte, vient de livrer les clés au ministre des finances d'un édifice construit rue de Lille, 71, devant le palais de la Légion-d'Honneur, tout en pierre de taille et fer, pour recevoir l'important dépôt des archives de la cour des comptes.

Une loi du 15 juillet 1845 ouvrit un crédit de 1,195,000 fr. pour la construction de cet édifice. L'architecte s'est maintenu dans les limites de l'allocation.

L'édifice se compose : 1° de deux petits pavillons reliés par une grille sur la rue. L'un de ces pavillons loge le concierge; l'autre recevra un corps de garde.

2° D'un énorme bâtiment carré haut de quatre étages et les combles, d'un style sévère et presque sans croisées. On y entre par une grande porte au milieu. Le bâtiment est divisé en trois grandes salles, ayant quatre étages de galeries auxquelles on monte par des escaliers en fer, d'innombrables casiers sont disposés à chaque étage.

La lumière arrive par des lanternes ménagées dans le comble, couvert en zinc.

On vient de commencer d'y placer les dossiers du grand dépôt.

— On assurait au ministère des travaux publics que contre-ordre avait été donné à l'ingénieur des mines, M. Durocher, qui devait se rendre en Californie.

— La grande prison cellulaire modèle, bâtie rue Traversière-Saint-Antoine, devant l'embarcadère du chemin de fer de Lyon est terminée et meublée. Cette prison est destinée, comme on sait, à remplacer la vieille prison de la Force qui tombe en ruines et qui va disparaître.

Hier, on a fait l'essai des appareils d'éclairage par le gaz d'un gazomètre situé dans la prison même. Cet essai a parfaitement réussi, il n'en a pas été de même du calorifère auquel il faut retoucher.

— Avant-hier soir, à 8 heures et demie, les personnes qui passaient sur le Carrousel ont été vivement émues en apercevant une colonne de flamme et de fumée s'élever à une hauteur énorme au-dessus des vastes toits du vieux Louvre, c'est-à-dire au centre même du palais du Louvre qui renferme pour cent millions d'ouvrages d'art dont la perte serait irréparable pour les beaux-arts.

Le feu était dans la grande cheminée du directeur des musées nationaux.

Les pompiers de cinq à six postes différents sont accourus de toutes parts avec leurs instruments de sauvetage; après une heure de travaux bien conduits, le feu a été étouffé dans son long conduit.

On comprendra combien cet accident eût pu avoir de désastreux effets, quand on saura que le jardin de l'Infante et la galerie d'Appollon sont encombrés, en ce moment, de planches et de madriers en bois de sapin, par suite de la restauration qui se fait du vieux Louvre.

— Le citoyen Gustave Naquet, rédacteur correspondant à Paris du *Peuple souverain* de Lyon, a porté plainte en diffamation et en calomnie contre le rédacteur en chef et le gérant du *Corsaire*, à raison d'un article publié par ce journal dans son numéro du 17 avril. Cette affaire doit venir le 2 mai devant la sixième chambre du tribunal de police correctionnelle.

— Le *Journal de la Vraie République* a été saisi aujourd'hui dans ses bureaux, à la poste, chez les marchands et distributeurs, et même entre les mains des acheteurs qui le lisaient dans les rues.

— Le *Peuple* aussi a été saisi aujourd'hui dans ses bureaux et chez les vendeurs pour son article de ce jour.

— Les vaccinations gratuites des enfants auront lieu tous les mardis à deux heures, à la mairie du 1er arrondissement. Les enfants indigents recevront des secours.

— Au dernier bal du président de la République, on a remarqué que, sauf la famille Czartoryski et deux Italiens, il n'y avait aucun Polonais ni Italien.

— Nous sommes priés par le Comité central de la société démocratique polonaise de rectifier la nouvelle que nous avons donnée au sujet de MM. Jakubowski et Kamienski. Ces messieurs ne sont pas membres du Comité central démocratique, et n'appartiennent même pas à la société dont le comité est l'organe. Nous mettons d'autant plus d'empressement à faire cette rectification que la qualification qui leur était attribuée par erreur, pourrait aggraver leur position.

— Par ordonnance de police du 21, libellée en cinq articles, placardée ce matin, rendue en conformité du décret de l'Assemblée nationale, à compter d'aujourd'hui 23, les crieurs, afficheurs et colporteurs d'écrits et d'imprimés électoraux seulement, sont appelés à jouir du bénéfice de ladite loi. Les dépôts et déclarations préalables seront faits à la préfecture de police, bureau d'un commissaire délégué par le procureur de la République.

Au moment où la réaction monarchique triomphe sur les ruines fumantes de Brescia, Gênes, Catane, etc., tout ami de la liberté des Peuples voudra coopérer au soulagement de tant de victimes, en se procurant le *Chant de guerre autrichien*, par S. de Loffrède. Il se vend 30 c. *au profit des bombardés de Brescia*, dans nos bureaux et chez les marchands de nouveautés.

Bourse de Paris du 23 avril.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Cloture précéd.
5 0|0 j. du 22 mars.	87 20	87 50	81 »	81 »	88 »
5 0|0 (Emprunt 1848) j. du 22 mars 1849 Certif. Omnium	» »	» »	» »	» »	»
5 0|0 Emprunt 1848 j. du 22 mars 1849 (Certif. Nus	» »	» »	» »	» »	»
Certificats de conversion d'Actions de Lyon, j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	87 25
4 1|2 0|0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	»
4 0|0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	68
3 0|0 j. du 22 déc.	56 »	56 »	55 50	55 50	56 20
Action de la Banque.	2390 »	2390 »	2380 »	2380 »	2392 50
Obligations de la Ville	1190 »	1190 »	1190 »	1190 »	1190 »

4 canaux avec prime...	» »	Dito Dette inférieure.....	24 3|4
4 canaux, Act. de jouis.	» »	Belgique, Emp. 1840..	»
Bourgogne, j. d'avril....	» »	Belgique, Empr. 1842..	»
Bourgogne, Act. de j....	» »	Belgique, Trois 0|0......	»
Caisse hypothécaire....	» »	Belgique, Banque 1835.	»
Récep. de Rothschild...	» »	Deux 1|2 hollandais.....	»
Emprunt romain........	» »	Empr. portugais 5 0|0..	»
Emprunt d'Haiti........	» »	Emprunt du Piémont..	»
Espagne, dette active..	» »	Lots d'Autriche..........	»
Dette diff. sans intérêt.	» »	Min. de la Grand'Combe.	»
Dette passive............	» »	Zinc Vieille-Montagne..	3050
Trois 3 0|0 1841.........	» »		

FIN COURANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
Trois 0|0 en liquidat.	» »	» »	» »	» »	»
Fin courant....	56 70	55 90	55 45	55 50	56 [illegible]
Prime fin courant.	» »	» »	» »	» »	57
Prime fin prochaine	» »	» »	» »	» »	»
Cinq 0|0 en liquidat.	» »	» »	» »	» »	»
Fin courant....	87 60	87 75	87 »	» »	88 10
Prime fin courant.	» »	» »	» »	» »	»
Prime fin prochaine	» »	» »	» »	» »	»
Cinq 0|0, Empr. 1848, en liquidation.	92 »	» »	94 »	9 50	»
Fin courant....	» »	» »	» »	» »	»
Prime fin courant.	» »	» »	» »	» »	»
Prime fin prochaine	» »	» »	» »	» »	»
Réc. de Rothschild, fin courant....	» »	» »	» »	» »	»
Trois 0|0 Belge....	» »	» »	» »	» »	»
Cinq 0|0 Belge...	» »	» »	» »	» »	»

CHEMINS DE FER.		1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
Saint-Germain,	cptant	» »	» »	» »
—	15 courant	» »	» »	» »
Versaille, R. D.	cptant	218 »	212 50	220 »
—	15 courant	» »	» »	» »
Versailles, R. G.	cptant	185 »	180 »	185 »
—	15 courant	» »	» »	» »
Paris à Orléans,	cptant	835 »	» »	852 50
—	30 courant	855 »	» »	» »
Paris à Rouen,	cptant	565 »	» »	565 »
—	30 courant	567 50	567 50	» »
Rouen au Havre,	cptant	297 50	» »	» »
—	15 courant	» »	» »	» »
Avignon à Marseille,	cptant	210 »	212 50	216 25
—	15 courant	» »	» »	» »
Strasbourg à Bâle,	cptant	105 »	103 75	105 »
—	15 courant	» »	» »	» »
Du Centre,	cptant	» »	» »	360 »
—	30 courant	363 75	» »	» »
Amiens à Boulogne,	cptant	» »	» »	» »
—	15 courant	» »	» »	» »
Orléans à Bordeaux,	cptant	» »	» »	» »
—	15 courant	» »	» »	» »
Du Nord,	cptant	451 »	451 25	452 50
—	30 courant	» »	456 25	» »
Paris à Strasbourg,	cptant	371 »	375 »	371 25
—	30 courant	372 50	» »	» »

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,

EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 24 AVRIL 1849.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE-FRANÇAIS. — Adrienne Lecouvreur.

OPÉRA-COMIQUE. — Les Monténégrins.

SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — Sans le vouloir, les Guérillas, une Orientale.

THÉATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.

GYMNASE. — Le Bouquet de violettes, Gardée à vue, le Lorgnon.

VARIÉTÉS. — Représentation extaordinaire.

VAUDEVILLE. — Breda-Street, Club chez Mme Octave, J'attends un omnibus, Deuxième numéro de la Foire aux idées.

THÉATRE MONTANSIER. Trompe la balle, les Femmes saucialistes, E. H., le Choriste, le Curé.

PORTE SAINT-MARTIN. —

AMBIGU. — Louis XVI et Marie-Antoinette.

GAITÉ. — Comte de Saint-Hélène, Marcean.

THÉATRE-NATIONAL. — Murat.

FOLIES-DRAMATIQUES. — Cendrillon, Gibier du roi, Mathieu.

DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Culottes et Cotillons, Jocrisse, la Nuit du 15 mars, Ce qui manque aux Grisettes.

THÉATRE-COMTE. — Les Deux Mousquetaires, Barbe impossible, Intermèdes, Fête de Cassandre.

CIRQUE-NATIONAL — Champs-Elysées. — Ouverture, Soirée équestre.

THÉATRE DE LUXEMBOURG. — Mariage d'amour, la Californie.

SALLE VALENTINO, rue Saint-Honoré, 369. — Soirées dansantes, les mardis, samedis et dimanches.

SPECTACLES-CONCERTS. — Tableaux vivants.

DIORAMA (Bazar Bonne Nouvelle). — Vue de l'Eglise Saint-Marc.

PANORAMA. — Champs-Elysées. — Bataille d'Eylau.

JARDIN-D'HIVER — Champs-Elysées. — Promenades de jour, Marché aux Fleurs permanent, Cabinet de lecture gratuit. Salle d'exposition. — Prix : 1 fr.

Imprimerie de NAPOLÉON CHAIX et Ce.